

# Asticou

Cahier n° 16

Septembre 1976

Numéro spécial



**LE CLERGÉ A-T-IL TRAHI LES QUÉBÉCOIS  
AU COURS DE LEUR HISTOIRE?**

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE L'OUEST DU QUÉBEC  
C.P. 7, Hull (Québec)

# Asticou



La Société historique de l'ouest du Québec publie depuis juin 1968 un cahier périodique, intitulé ASTICOU, premier toponyme de la ville de Hull, consigné par Champlain dans le récit de son premier voyage aux Chaudières le 13 juin 1613. ASTICOU est en effet un mot algonquin qui veut dire "chaudière".

## La Société historique de l'ouest du Québec

Succédant à la Société historique du nord de l'Outaouais (1935-1938), la Société historique de l'ouest du Québec s'est fixé dès le début de sa fondation les objectifs suivants:

- étudier et faire connaître l'histoire de l'ouest du Québec;
- recueillir, classer et conserver tous ouvrages, documents et objets se rattachant de près ou de loin à l'histoire de la région outaouaise;
- exercer, dans les limites de ses capacités, des pressions auprès des corps publics de l'ouest du Québec en vue de l'érection de plaques ou monuments commémoratifs, et de l'aménagement de musées d'intérêt historique régional;
- publier sous forme de cahiers périodiques le résultat de ses travaux, et ainsi stimuler la recherche et l'intérêt public à l'égard de l'histoire régionale;
- collaborer avec les divers organismes représentatifs de l'Outaouais québécois dans le domaine toponymique et touristique.

La Société historique de l'ouest du Québec exerce son activité surtout dans les cinq comtés suivants du Québec: Pontiac, Hull, Gatineau, Labelle et Papineau. Toutefois, rien ne l'empêche de s'intéresser à l'ensemble du territoire québécois.

## Conseil d'administration pour 1976

Président: Louis-Marie Bourgoin  
Prés. sortant: Guillaume Dunn  
Vice-présidente: Suzanne Lafrenière  
Secrétaire: Mme Louis-Marie Bourgoin  
Trésorier: René Ménard  
Directeurs: Jacques Guoin  
Gertrude Lafèche  
Jacqueline Ménard  
Jean-Paul Moreau

Rédacteur en chef: Jacques Guoin  
Rédacteurs adjoints: Jacques Pelletier, Gaston Lallemant  
Publiciste: J.-André Hébert  
Archiviste: Jean-Paul Moreau  
Administration et abonnements: Jacqueline Ménard

## Sommaire

Avant-propos — Jacques Guoin .....	5
Introduction — Jean-Paul Moreau .....	7
1. Mgr Jean-Olivier Briand, homme d'État au service des Canadiens ou valet à la solde des autorités britanniques — Michel Brunet .....	9
2. Le rôle socio-politique de l'Église et la religion catholique après la Conquête, ou comment assurer la paix sociale — Serge Gagnon .....	22
3. Le rôle du clergé durant les troubles de 1837-38 — Fernand Ouellet .....	31
4. Le clergé et les troubles de 1837 — Lucien Lemieux et Jean-Pierre Langlois .....	38
5. Le rôle de l'Église et sa ligne de conduite dans la formation de la Nouvelle-France — Lucien Campeau ..	53
Comptes rendus — Jacques Guoin .....	60
Chronique de la S.H.O.Q. — Jacques Guoin .....	61

## Avant-Propos

En 1972, paraissait un ouvrage qui, à notre avis, établissait de façon convaincante à quel point les valeurs traditionnelles au Québec étaient totalement bouleversées, pour ne pas dire saccagées. Si la littérature est, dit-on, le reflet de l'état d'esprit d'un peuple, le roman québécois de 1940 à 1965 reflétait incontestablement, — et reflète encore jusqu'à un certain point, — un anticléricalisme virulent. Mais, ce qui est plus grave, concluait l'auteur, c'est qu'au cours de cette période non seulement notre clergé était remis en question, mais toute notre structure religieuse paraissait s'être effondrée<sup>1</sup>.

D'autres auteurs, philosophes, historiens, sociologues et essayistes, affirment du reste, depuis au moins un demi-siècle, que la civilisation occidentale dont nous sommes issus est non seulement agonisante<sup>2</sup>, mais est devenue à toutes fins utiles un cadavre en état avancé de décomposition. Un brillant journaliste anglais, Malcolm Muggeridge, affirme même, pour sa part, que le christianisme institutionnalisé (il songe à l'anglicanisme et au catholicisme en particulier) est appelé à sombrer dans la tourmente générale<sup>3</sup>. Malgré toute notre admiration pour la sincérité de la conversion de Muggeridge à un christianisme détaché de toute église, nous ne sommes évidemment pas tout à fait de son avis sur ce dernier point. Nous aimons croire en effet que, comme aux jours les plus sombres du Moyen âge, l'Église sera peut-être sauvée encore par une forme renouvelée de monachisme. À ce propos, il n'est peut-être pas indifférent de rappeler que le nouveau primat de l'Église catholique d'Angleterre est un bénédictin. Il reste que la confusion qui règne actuellement en Occident nous paraît fort tragique. Ce n'est pas tant le débridement effréné de toutes les passions qui nous effraie: l'être humain n'a guère changé au cours des siècles. Mais, ce qui nous paraît nouveau et vraiment inquiétant, c'est la tentative de *justification* par la technologie, la psychiatrie, la politique, l'économie, la sociologie, l'écologie, voire parfois par la théologie, de tous les égarements de l'esprit et du cœur. Bref, on cherche désormais à nous faire prendre le mal pour le bien et *vice versa*.

Pour couper court à cette digression qui nous entraînerait loin, et revenir à notre sujet, nous avons voulu, à la Société historique de l'ouest du Québec, à notre manière très modeste, vérifier aussi objectivement que possible, par l'histoire, si notre clergé, ce bouc émissaire commode, est responsable de tous nos maux en tant que peuple. À cette fin, nous avons essayé de réunir nos historiens les plus compétents et tenter ainsi, non pas de vider la question, — loin de là, — mais simplement de l'amorcer. Nous aurions aimé conclure notre série de conférences par un



Évêques du Québec, souvenir du 200e anniversaire, 1874.

Archives publiques du Canada, Ottawa.

aperçu de la situation religieuse actuelle au Québec; dans ce but, nous avons invité MM. Fernand Dumont et Jacques Grand'maison qui, malheureusement, ont dû s'excuser à cause d'autres engagements. Nous espérons que ce sera pour une autre fois.

M. Jean-Paul Moreau, préposé aux documents sonores des Archives publiques du Canada, à Ottawa, a bien voulu se charger de la transcription intégrale des trois conférences sur quatre que nous avons réussi à organiser. Nous l'en remercions vivement, ainsi que de l'introduction qu'il a rédigée pour ce numéro spécial.

Le Rédacteur en chef,  
Jacques Gouin



Mgr J.-Octave Plessis, onzième évêque de Québec.  
Archives publiques du Canada, Ottawa.

1. Claude Racine, *L'Anticléricalisme dans le roman québécois (1940-1965)*, Collection Littérature, Les Cahiers du Québec, Montréal, Hurtubise HMH Ltée, 1972, 236 p.
2. Se rappeler en particulier *Le Déclin de l'Occident*, de Spengler, et *Civilization on Trial*, de Toynbee.
3. Voir en particulier *Jesus Rediscovered*, Londres, Collins, Fontana Books, 1973, 205 p.

## Introduction

La saison 1975-1976 a été pour la Société historique de l'ouest du Québec une période d'intenses activités et, parmi celles-ci, les conférences qu'a organisées la Société ont été des événements que nous n'avons pas voulu passer sous silence. D'abord, à cause de la participation et de l'intérêt manifesté par la population de l'ouest du Québec ainsi que par les membres de la S.H.O.Q.; ensuite, à cause du renom et de la qualité des conférenciers invités; et enfin à cause du thème choisi: "Le clergé a-t-il trahi les Québécois au cours de leur histoire?"

Nous avons ainsi pensé que reproduire dans leur intégralité ces trois conférences nous fournirait l'occasion de perpétuer le souvenir de cette saison et également rendrait accessible cette documentation orale.

Ces conférences, enregistrées sur cassettes et ré-enregistrées sur rubans magnétiques de qualité, viennent orienter différemment et augmenter le fond des archives sonores de la S.H.O.Q. (Pour de plus amples renseignements à ce sujet, cf. *Asticou* n° 15, avril 1976).

La transcription de ces conférences et présentations, réalisée en avril, mai et juin 1976, est le fruit du travail du soussigné, Directeur du comité des archives de la Société. Ces transcriptions mot à mot (sauf dans le cas de répétitions et d'hésitations) sont donc jusqu'à un certain point le reflet exact de ce qui a été présenté et énoncé. Pour des raisons d'impression, il nous a été impossible de décrire l'ambiance et les réactions des conférenciers et du public. Nous tenons cependant à souligner que ces transcriptions ne prennent leur entière et complète valeur que replacées dans l'ambiance où le tout s'est déroulé. Ceux qui seraient intéressés à en prendre connaissance pourront se référer aux rubans de nos archives. La langue et l'expression des présentations n'ont été aucunement altérées, et cela afin que le lecteur puisse dresser son propre portrait du conférencier et critiquer ou non les dires, perceptions et impressions de ces derniers.

Les conférenciers ont été dans l'ordre des conférences et présentations: M. Michel Brunet, professeur titulaire au département d'histoire de l'Université de Montréal, dont la carrière a été bien remplie tant du point de vue professoral et administratif que du point de vue de l'historien que de l'écrivain. M. Serge Gagnon, professeur au département d'histoire de l'Université d'Ottawa, spécialiste des questions religieuses canadiennes et des aspects touchant les historiens québécois. M. Fernand Ouellet, professeur au département d'histoire de l'Université d'Ottawa, dont la réputation d'historien des questions

économiques et sociales canadiennes n'est plus à faire. MM. Lucien Lemieux, docteur en théologie et Jean-Pierre Langlois, candidat au doctorat en théologie, tous deux de l'Université de Montréal, ont su apporter une dimension différente, plus ecclésiologique, aux questions débattues. Enfin M. Lucien Campeau, professeur au département d'histoire de l'Université de Montréal, spécialiste du régime français et des questions de colonisation, d'exploration et de missionariat en histoire du Canada et du Québec. Nous regrettons de n'avoir eu l'occasion, lors de cette dernière conférence, d'entendre M. Marcel Trudel, mais espérons que, comme le dit le dicton: "Ce n'est que partie remise."

Permettez-nous ici de remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont aidé à l'organisation de ces conférences, dont M. Guillaume Dunn qui en a été l'un des initiateurs, et M. Jacques Gouin, Directeur du comité des publications de la S.H.O.Q. En résumé, concluons que cette saison a connu des succès certains, et qu'elle sera, espérons-le, le prélude à une nouvelle saison de conférences.

Le Directeur du comité des archives de la S.H.O.Q.,  
Jean-Paul Moreau

## **Mgr Jean-Olivier Briand, homme d'État au service des Canadiens ou valet à la solde des autorités britanniques**

*Conférence présentée au Cégep de Hull, sous l'égide de la S.H.O.Q., par M. Michel Brunet, membre de l'Académie canadienne-française, le 24 novembre 1975. La présentation du conférencier a été faite par Jean-Paul Moreau, Directeur du comité des archives de la S.H.O.Q., et la période de questions a été animée par M. André Hébert, publiciste de la S.H.O.Q.*

*Temps total de la présentation: approximativement: 40 minutes.*

Dans son oraison funèbre de Mgr Briand, prononcée le 27 juin 1794, le curé de la cathédrale de Québec, Jean-Octave Plessis, a très bien exposé les principes qui ont guidé les dirigeants ecclésiastiques du Canada français dans leurs relations avec les autorités britanniques et les gouvernements en général depuis la capitulation de Québec en 1759 jusqu'à la mort de George VI en 1952: "Au reste, mes frères, notre illustre mort n'aurait cru être qu'à demi évêque, si en remplissant ses devoirs de pasteur il eût négligé ceux de citoyen. Persuadé qu'un État ne jouit des douceurs de la paix qu'autant que l'union y règne entre l'empire et le sacerdoce, il regarda toujours comme un devoir essentiel d'entretenir la concorde la plus parfaite avec le gouvernement. De là, cette délicatesse à ne rien entreprendre où la puissance civile se trouvât heurtée. De là, cette vigilance extrême à prévenir tout ce qui aurait pu occasionner le moindre conflit. De là, cette soumission pour les ordres du Roi qu'il considérait dans la personne de ses représentants. (. . .) M. Briand avait pour maxime qu'il n'y a de vrais chrétiens, de catholiques sincères, que les sujets soumis à leur souverain légitime. Il avait appris de Jésus-Christ qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César; de saint Paul que toute âme doit être soumise aux autorités établies, que celui qui résiste à la puissance, résiste à Dieu même et que par cette résistance il mérite la damnation; du chef des apôtres que le Roi ne porte pas la glaive sans raison, qu'il faut l'honorer par obéissance pour Dieu . . . tant en sa personne qu'en celle des officiers et magistrats qu'il députe . . . Tels sont, chrétiens, sur cette matière, les principes de notre sainte religion: principes que nous ne saurions trop vous inculquer ni vous remettre trop souvent devant les yeux, puisqu'ils font partie du corps de cette morale évangélique à l'observance de laquelle est attaché votre salut." (Commentaires sur l'ambiance révolutionnaire en France.)

Treize ans plus tard, devenu évêque de Québec, Mgr Plessis rappelait à l'un de ses collaborateurs que la voie tracée par Mgr Briand méritait toujours d'être suivie pour le plus grand bien de tous: "Un de ses principes était aussi de prendre hautement, en toute occasion, les intérêts du gouvernement à coeur, de faire profession d'une très grande loyauté envers le Roi, et d'inspirer la même fidélité à son clergé."

Dans la lettre pastorale qu'il adressa aux Acadiens, le 16 août 1766, quelques semaines après avoir pris possession de son siège épiscopal, Briand expliqua avec une grande lucidité la politique qu'il avait adoptée et dont il ne dévia jamais: "Nous vous exhortons donc, nos très chers frères, à vous conserver aussi scrupuleusement fidèles à notre Roi qu'à notre Dieu, parce que vous ne pouvez plaire à Dieu qu'autant que vous serez soumis au Roi dans les choses qui ne sont point contraires à votre religion... Faites-vous donc un devoir de montrer partout et en toute occasion qu'autant que nous sommes attachés à notre religion jusqu'au point de préférer la mort elle-même à l'apostasie et à la désertion, autant notre religion nous enseigne la fidélité à nos supérieurs et les vertus que la société exige et prescrit. Plût à Dieu qu'on ne se fût jamais écarté de ces sages et chrétiennes instructions; nous aurions la consolation de vous voir encore sur vos habitations, tranquilles et heureux, jouir des avantages que nous cherchons à vous procurer du consentement de notre souverain. Vous y auriez des prêtres, vous y auriez tous les besoins temporels de la manière que vous les avez eus pendant de longues années, et tout le temps que vous n'avez été que chrétiens et sujets de vos anciens vainqueurs. Mais ne rappelons point un triste passé et une conduite aussi mal concertée pour votre bien spirituel que pour le temporel: ne pensons qu'à votre état présent."

Chargé par les circonstances, sans avoir cherché à se hisser au poste qu'il occupait, d'assurer le maintien du catholicisme au Canada, Mgr Briand avait compris que l'Église canadienne ne devait rien négliger pour obtenir et conserver la confiance du gouvernement britannique. En agissant ainsi, l'évêque défendait les intérêts spirituels de ses ouailles et accomplissait son devoir de pasteur. De plus, Briand avait la conviction de travailler au bien-être des Canadiens. La tragique histoire des Acadiens que les dirigeants de la Nouvelle-France avaient poussés à la résistance, (n'oubliez pas que les Acadiens avaient été poussés à la résistance: on les avait menacés de les priver de secours spirituel s'ils prêtaient le serment d'allégeance; donc, ils avaient subi des pressions anormales...), comme le révèle sa lettre paroissiale, l'avait fortement impressionné. Il était prêt à tenter l'impossible pour protéger ses compatriotes contre la persécution religieuse et contre les abus de pouvoir des conquérants. Entre ceux-ci et la population conquise, il jouait le rôle de médiateur.

Habile politique, Briand était conscient de sa position particulière. Il l'exploita d'ailleurs avec tact et diplomatie. Au gouvernement, il demandait de respecter la liberté religieuse des catholiques. En retour, il lui promettait l'appui du clergé et la soumission du peuple. Aux Canadiens, il rappelait leurs obligations envers un roi et un gouvernement qui n'étaient pas demeurés sourds à leurs demandes et avaient prouvé qu'ils désiraient les traiter avec justice. Il les mettait aussi en garde contre tout mouvement de méfiance ou d'hostilité envers les autorités britanniques ou envers les immigrants anglais. A tous, il prêchait la bonne entente et la coexistence pacifique. Les directives qu'il donnait à ce sujet au clergé dans une lettre circulaire du 15 octobre 1768 sont très précises: "Je viens de recevoir une lettre de Son Excellence (Carleton), en date du 12 de ce mois, dans laquelle il me prie de vous recommander d'exhorter vos paroissiens à se bien accorder avec les anciens sujets de Sa Majesté demeurant parmi eux; d'être fidèles au gouvernement auquel la Providence les a assujettis; de ne point ajouter foi aux faux rapports, ni de nourrir de vaines et frivoles espérances qui ne pourraient que troubler leur repos, les détacher de leurs devoirs, et les porter à des démarches préjudiciables à leurs intérêts spirituels et temporels. Il désire que vous leur fassiez comprendre qu'il est de leur devoir, s'il parvenait à leur connaissance qu'il se trouvât quelque chose de contraire aux intérêts de Sa Majesté, le Roi de la Grande-Bretagne, leur légitime souverain, d'en donner avis sur-le-champ, soit au Gouverneur Commandant-en-chef de la Province, soit à l'Evêque; et il espère de vous surtout, Messieurs, que vous serez exacts et prompts à exécuter cette commission. Car il a une entière confiance dans tout le clergé. Rendons grâces à Dieu de nous avoir donné un Gouverneur si vigilant pour les intérêts de son prince, si zélé pour la conservation de la paix et la tranquillité dans sa Province, si bien prévenu en faveur des ecclésiastiques et si favorable à notre sainte religion. Nous devons certainement soutenir les vérités de la foi, même au péril de notre vie, les prêcher et en instruire les peuples, mais il ne convient ni à la religion de le faire avec aigreur ni à la gloire de Dieu de le faire avec mépris. Vous éviterez donc soigneusement de vous servir de termes offensants et injurieux pour ceux des sujets du Roi qui sont d'une autre religion; ceux de *protestants* et de *frères séparés* seront les seuls dont vous vous servirez, lorsqu'il sera absolument nécessaire de le faire pour expliquer notre créance. Une autre conduite ne ferait qu'aliéner les coeurs, troubler la bonne harmonie qui doit régner entre les anciens et les nouveaux sujets, ne feraient pas de prosélytes, et pourrait engager le Gouvernement à retirer la protection et la liberté qu'il veut bien accorder à notre sainte Religion."

En plus de lui être imposée par les circonstances, la politique qu'avait adoptée Briand s'appuyait sur les traditions de l'époque relativement à l'union du trône et de l'autel (Il faut se replacer dans le

XVIII<sup>e</sup> siècle). Les historiens (je ne les nommerai pas . . .) qui accusent l'évêque de Québec de servilisme envers les autorités britanniques, allant jusqu'à laisser entendre que sa trop grande docilité aurait créé de dangereux précédents et asservi l'Église, commettent un anachronisme et le traitent injustement. Briand appartenait au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ne l'oublions pas. Il appliqua tout simplement les principes qui guidaient alors les dirigeants ecclésiastiques que le sort des armes avaient placés sous la domination d'un nouveau souverain. Profondément monarchistes, ils continuaient à proclamer "Vive le Roi". Mais leur collaboration avec le conquérant n'était pas inconditionnelle. En échange de leur soumission et de celle des fidèles confiés à leur garde, ils escomptaient que la liberté de culte serait maintenue et que les intérêts légitimes de la population conquise seraient protégés. Il s'agissait en somme d'établir un *modus vivendi* acceptable entre deux pouvoirs: celui des vainqueurs et celui des porte-parole des vaincus. N'oublions pas et j'aurais pu l'ajouter ici que, pour eux, c'était à court terme. Ils croyaient au retour de la France; il faut se mettre dans leur esprit . . .

Pour atteindre ce résultat, Briand ne créa aucun précédent. Il s'en remit à la coutume et suivit les conseils que lui avaient prodigués ses supérieurs et ses correspondants. Dès le printemps de 1759, Mgr de Pontbriand, qui comptait Briand parmi ses collaborateurs les plus intimes, avait recommandé à tous les curés dont les paroisses seraient occupées par l'ennemi de faire à celui-ci "toutes les politesses possibles". Si telle était l'exigence du conquérant, chaque prêtre avait l'autorisation de prêter un serment de fidélité "en mettant que c'est uniquement pour le temps qu'il sera maître; il pourra même promettre de ne rien faire directement ni indirectement contre le vainqueur". L'évêque reconnaissait aux envahisseurs le droit d'utiliser les églises catholiques pour y célébrer leurs offices religieux et conseillait à son clergé d'éviter "dans la prédication et même les conversations tout ce qui pourrait irriter le gouvernement nouveau". Réfugié à Montréal après la capitulation de Québec, l'évêque conseille à son grand vicaire, le chanoine Briand, de faire sa cour au général Murray. A la supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec, il explique l'attitude qu'elle doit adopter envers le gouverneur militaire: "Je suis persuadé que vous vous conduirez de façon à ne mériter de sa part aucun reproche. Le roi d'Angleterre étant maintenant, par conquête, souverain de Québec, on lui doit tous les sentiments dont parle saint Paul."

Après le traité de Paris, l'abbé de L'Isle-Dieu, Aumônier général des Colonies de la Nouvelle-France et Vicaire général du diocèse de Québec à Paris, prévint Briand qu'il ne fallait "heurter en rien le gouvernement sous lequel vous vous trouvez; et puisque le Canada est conquis, et de

plus cédé par la France, aucune autre Puissance n'y doit plus être reconnue que celle du Roi de la Grande-Bretagne" et qu'il était nécessaire pour les "ecclésiastiques que nous avons encore en Canada, d'éviter soigneusement de donner la moindre prise sur eux, ni aucun sujet de mécontentement et de plainte au gouvernement". Le cardinal Castelli, secrétaire d'État quelques mois après la consécration de Mgr Briand, transmit ses instructions au vicaire général du diocèse de Québec à Paris: "De leur côté, il faudra que les ecclésiastiques de l'évêque du Canada se comportent avec toute la prudence et la discrétion possibles pour ne point causer de jalousie d'État au Gouvernement; qu'ils oublient sincèrement à cet égard qu'ils sont Français." Devant tous ces témoignages, il est difficile de prétendre que Briand a manifesté un zèle intempestif et s'est écarté des normes reçues à son époque en cherchant à se mériter la confiance des autorités britanniques. Rien ne devait être négligé pour amener celles-ci à reconnaître aux nouveaux sujets de George III le droit de faire entendre leurs justes revendications et d'obtenir la protection qu'un souverain accorde à ceux qui lui jurent fidélité.

Si Briand et ses collaborateurs étaient prêts à oublier qu'ils avaient déjà été sujets du roi de France et à s'attacher à leur nouveau souverain c'est parce qu'ils entendaient s'acquitter de toutes les responsabilités que la nouvelle conjoncture leur avait subitement confiées. Ils ne pouvaient dissocier l'avenir de l'Église catholique au Canada de celui de la population canadienne. Ceux qui se scandalisent aujourd'hui du pouvoir considérable exercé par les dirigeants ecclésiastiques au début du régime britannique ne tiennent pas suffisamment compte des conditions qui prévalaient alors dans la colonie. La colonie connue, depuis la capitulation de Québec en septembre 1759 jusqu'à l'établissement du gouvernement civil en septembre 1764, cinq années pendant lesquelles la collectivité canadienne fut presque totalement privée (et ces cinq années sont énormes. En effet, on parle aujourd'hui de l'accélération de l'histoire comme si dans d'autres époques elle n'avait pas existé. A ce moment-là, ces cinq années comptent pour une génération au minimum. L'accélération n'est pas un phénomène nouveau. Il y a toujours eu de l'accélération en histoire. Il n'y a jamais de choses récentes en histoire . . .), elle fut privée de tout leadership laïque. Les principaux administrateurs quittèrent le Canada avec les troupes françaises immédiatement après la capitulation de Montréal. Plusieurs membres de l'élite dirigeante coloniale, dont un grand nombre d'officiers canadiens, les accompagnèrent. Quelques-uns songeaient à s'établir dans la mère patrie peu importe l'issue de la guerre. Les autres y attendaient la fin des hostilités ou désiraient régler des affaires personnelles avant de prendre une décision finale. Dans la colonie même, la noblesse se montra très prudente pendant le régime militaire. Il est évident que la plupart des anciens dirigeants laïcs restés au Canada

— ceux, du moins, qui occupaient antérieurement des postes importants dans la société coloniale ou y jouissaient d'un certain prestige — préféreraient en général ne pas avoir des relations trop étroites avec les vainqueurs. Ils ne voulaient pas se compromettre de peur d'être ensuite accusés de collaboration avec l'ennemi si le pays retournait à la France au traité de paix. La signature du traité de Paris, le 10 février 1763, ne mit pas fin à cette longue période d'incertitude. En effet, les négociateurs français avaient obtenu un délai de dix-huit mois à partir de la signature du traité pendant lequel les anciens sujets canadiens du roi de France pourraient émigrer en toute liberté. Ils devaient prendre leur décision avant le 10 août 1764. Il ne faut donc pas s'étonner de constater que, pendant les cinq premières années de l'occupation britannique, les membres laïcs les plus influents de la société canadienne sont silencieux ou très discrets.

Il existait un vacuum au sommet de la collectivité conquise. Qui parlerait avec suffisamment d'autorité et de crédibilité au nom des Canadiens? Spontanément au niveau de la population comme chez les administrateurs britanniques, les yeux se tournèrent vers les dirigeants ecclésiastiques. Le clergé n'occupait-il pas, dans le nouvel équilibre social qu'avait engendré l'occupation militaire, une position très particulière? La plupart des hommes d'Église savaient qu'ils resteraient dans la colonie, que celle-ci redevienne membre de l'Empire français ou demeure possession anglaise. Le peuple avait besoin de ses prêtres et ceux-ci, excepté quelques-uns qui ne voulurent pas partager le sort des conquies, n'avaient nullement l'intention de l'abandonner. Ils savaient qu'ils auraient failli à leur devoir s'ils n'avaient pas poursuivi leur ministère spirituel auprès des fidèles qui comptaient sur leur présence. D'autre part, ils étaient conscients du leadership élargi qu'ils exerçaient dorénavant à tous les niveaux de la société. En particulier, deux membres du clergé se placent alors à l'avant-scène: Montgolfier et Briand. Le Chapitre de Québec choisit d'abord le supérieur de Saint-Sulpice et vicaire général du district de Montréal comme candidat à l'épiscopat. Murray se méfiait de Montgolfier, supérieur d'une communauté riche et influente. Par ses aumônes, il exerçait un pouvoir personnel que les vainqueurs toléraient difficilement. Ses relations avec la France et Saint-Sulpice de Paris, où les Sulpiciens de Montréal comptaient de nombreux amis et de puissants protecteurs, le rendaient doublement suspect au gouverneur. Il appuya la candidature de Briand avec lequel il avait toujours entretenu des relations étroites et cordiales. Les deux hommes, forcés de collaborer dès le lendemain de la capitulation de Québec, se faisaient mutuellement confiance. De plus, le grand vicaire de Québec avait l'avantage d'être pauvre et de ne pas être lié à des parents ou à des amis influents dans l'ancienne métropole. Murray et ceux qui pensaient comme lui s'imaginaient que le nouvel évêque de Québec serait aveuglément au service du conquérant et reconnaîtrait qu'il lui devait son élévation à l'épiscopat.

En plus d'être un fin politique, Briand se révéla un habile stratège. Dépourvu de toute ambition personnelle, il avait une liberté de manoeuvre dont disposent seuls ceux qui sont au service d'une cause, d'un idéal. Profondément religieux, il avait la sincère conviction de se soumettre aux desseins de Dieu dont il se voyait le modeste instrument pour maintenir le catholicisme en Amérique du Nord. En poursuivant ce but, il avait également l'intention et la volonté de rendre service aux Canadiens à un moment difficile de leur évolution historique. Il reçut l'entière collaboration de Montgolfier qui, revenu au Canada après son voyage infructueux à Londres, retira sa candidature au siège épiscopal et proposa celle de son collègue québécois "qui, à la pureté de sa foi, au zèle, à la prudence, et à la piété la plus distinguée que je connaisse dans cette colonie, joint en sa faveur le suffrage du clergé et des peuples, et la protection du gouvernement politique". Rendu dans la capitale britannique afin de s'y faire agréer avant de passer en France où il pourrait être consacré dès que Rome, tenu au courant des événements, aurait émis les bulles nécessaires (et quand vous considérez les communications de l'époque c'est encore étonnant qu'on ait pris si peu de temps...), Briand beaucoup mieux avisé que plusieurs autres délégués ou émissaires venus à Londres pour y défendre les intérêts des Canadiens, eut soin de limiter ses contacts avec l'ambassadeur de France qui lui avait inconsidérément offert ses bons offices. L'abbé de L'Isle-Dieu lui rendit ce témoignage: "Mais ce cher et respectable ecclésiastique, prudent et sage, circonspect dans toutes ses démarches, a cru jusqu'à présent n'en devoir user (l'appui de l'ambassadeur français) qu'avec sobriété et la plus grande discrétion..." Sans s'en rendre compte, tout en accomplissant son devoir tel qu'il le concevait, Briand était et je vous le fais remarquer, en train d'édifier un pouvoir parallèle à celui du conquérant. Son autorité venait de Dieu mais s'appuyait sur la fidélité et la confiance de ses ouailles et la collaboration de son clergé.

En accueillant avec joie leur nouvel évêque, les Canadiens manifestèrent leur conviction d'avoir remporté une grande victoire comme groupe distinct. On est en face d'un phénomène religieux et politique... En effet, la nomination d'un évêque en titre, chargé du gouvernement de l'Église canadienne et exerçant son autorité non seulement sur le clergé mais sur l'ensemble de la population, proclamait la présence d'un peuple qui cherchait spontanément à préserver son identité propre face au gouvernement britannique. Ses fonctions et les quelques moyens d'action collective autonome dont il disposait plaçaient l'évêque au sommet de la société canadienne. Celle-ci le considérerait dorénavant comme son porte-parole le plus prestigieux. L'Église devenait l'unique institution publique autonome exclusivement au service de la collectivité et s'identifiant avec elle. Par ses représentants, celle-ci en contrôlait toute l'administration depuis les

fabriques paroissiales jusqu'au siège épiscopal. L'Église gérait un budget relativement considérable — compte tenu de la pauvreté des Canadiens, exerçait un pouvoir de taxation en percevant les dîmes et en faisant appel à la charité des fidèles, avait des propriétés, donnait des contrats, engageait du personnel pour l'entretien de ses immeubles, encourageait de nombreux producteurs et fournisseurs, offrait des canaux de promotion sociale à plusieurs de ses membres. Quelle autre institution canadienne avait autant d'influence au sein de la collectivité?

Il est faux de croire que Briand mit servilement cette influence à la disposition des autorités britanniques. En véritable homme d'État, après avoir bien évalué la conjoncture à la lumière des principes qui guidaient alors tout dirigeant ecclésiastique vivant en monarchie absolue, il savait qu'en acceptant l'alliance du trône et de l'autel, il n'aliénait pas son pouvoir de négociation mais le consolidait, non seulement au bénéfice de l'Église mais dans l'intérêt de tous les Canadiens. N'avait-il pas ainsi fait reconnaître la nécessité de maintenir l'épiscopat? Cette première victoire, obtenue grâce à l'unanimité qui existait au sein du clergé et à l'appui formel ou tacite des autres groupes de la société canadienne, en annonçait d'autres. Masères, que scandalisait la présence d'un évêque catholique à Québec, l'avait bien compris. Son antipapisme le rendait lucide. Vous savez que la haine éclaire mieux que l'amour en général . . .

L'élaboration et l'adoption de l'Acte de Québec furent une autre étape essentielle dans l'évolution historique de la collectivité canadienne après la Conquête. Il n'est pas exagéré de soutenir qu'un véritable traité fut alors conclu entre les Canadiens et le gouvernement britannique. Une loi du Parlement de Westminster, signée par le roi, en reconnaissait l'existence. Du côté canadien, Briand peut être considéré comme le *principal* négociateur de cette alliance dont Carleton fut l'architecte. Une collaboration étroite s'établit rapidement entre le successeur de Murray et l'évêque de Québec. Appelés à leurs hautes fonctions presque en même temps, chargés tous deux de lourdes responsabilités, faisant face à une conjoncture particulièrement difficile, ils avaient compris que les événements les avaient rendus solidaires. Il semble que Briand devint le principal confident et conseiller de Carleton. Sa soeur, Catherine, après avoir lu une lettre de son frère, écrit dans son journal: "Les Anglais le soutiennent et l'aiment. Le gouverneur anglais le regarde comme son plus grand ami du Canada et passe souvent bien du temps avec lui." Ayant reçu les confidences du gouverneur relativement aux projets de celui-ci pour résoudre les problèmes de la colonie, l'évêque pouvait confier à l'un de ses vicaires généraux: "Il faut attendre les règlements de la cour pour cette province; j'ai parlé au gouverneur; il ne paraît pas éloigné de laisser à l'évêque la juridiction purement spirituelle; il paraît désirer aussi que la civile s'exerce comme du temps des Français; il agit en conséquence auprès de la cour; point de réponse encore. Le ministère en sent l'avantage pour le bien de la colonie et l'on

n'ose parler. Cet article décidé, je présume quasi certain que ce qui regarde l'évêque le sera aussi sur le même pied."

La liaison intime qui existait entre l'évêque et le gouverneur se manifesta d'une façon particulière pendant le séjour de celui-ci en Grande-Bretagne de 1770 à 1774. Carleton avait sollicité et obtenu la permission de se rendre à Londres afin de mieux informer le gouvernement sur la situation qui prévalait dans la colonie. Lorsqu'il partit, chacun espérait, lui-même le premier, qu'il reviendrait avant longtemps avec un règlement final des problèmes qui se multipliaient au Canada depuis l'établissement du gouvernement civil en 1764. Sa longue absence ne tarda pas à inquiéter les dirigeants canadiens et toutes sortes de rumeurs se mirent à circuler dans la colonie. Les uns prétendaient que le gouverneur ne reviendrait pas. Les autres, inspirés par les lettres alarmistes de Michel Chartier de Lotbinière, soutenaient qu'il avait abusé de la bonne foi des dirigeants canadiens qui avaient peut-être remis trop aveuglément leur sort entre ses mains. Quelques observateurs plus lucides que la majorité de leurs concitoyens, véritables précurseurs de la pensée démocratique au Canada français, soupçonnaient Carleton de chercher surtout à établir son despotisme personnel et à perpétuer l'omnipotence du pouvoir exécutif en s'opposant à l'établissement des institutions représentatives.

Briand, en collaboration avec Montgolfier et le lieutenant-gouverneur Cramahé, organisa une véritable campagne électorale en faveur de Carleton. A la fin de l'été de 1772, il informa celui-ci qu'il avait pris sa défense auprès de tous ses détracteurs: "Je leur dis que vous aimez le Canada; que vous avez donné votre parole et que vous êtes vrai et sincère . . ." A l'automne, l'évêque quitta la capitale pour visiter la région de Montréal (comme d'habitude, c'est toujours à Montréal qu'on s'agit, pas à Québec, c'est évident . . .), où se trouvaient les principaux correspondants de Lotbinière et décida d'y séjourner quelque temps. Cramahé approuva cette décision car il comptait sur la présence de Briand pour rassurer la population montréalaise et affermir son allégeance envers le gouvernement britannique. L'évêque communiqua au lieutenant-gouverneur les observations qu'il avait recueillies au cours de sa tournée: "Tout me paraît ici fort tranquille, et je ne me souviens pas d'avoir entendu depuis mon départ de Québec, une seule parole de mécontentement sur le gouvernement. Les peuples et tous en général me paraissent aussi contents que s'ils n'en avaient jamais connu d'autre." Il le mit au courant des remous qu'avait provoqués l'intervention de Lotbinière. Celui-ci, rendu à Londres, avait laissé croire à ses correspondants, à l'été de 1772, que le ministère se préparait à faire adopter une constitution qui ne tenait nullement compte des demandes et des besoins des

Canadiens. Ceux-ci durent s'organiser et faire connaître officiellement leurs revendications auprès du gouvernement impérial plutôt que de s'en remettre uniquement à Carleton: "Vous voyez de là, et je ne puis que vous l'exposer qu'en raccourci, combien la confiance de tous ceux du Canada dans le gouverneur, qui leur avait promis un sort si gracieux, accompagné de tant d'avantages, a été mal placée; combien la politique de tous les corps, ecclésiastiques et autres, à qui il était si facile de réunir les esprits à un ensemble, pour ne l'avoir pas fait a été mal entendue."

Lorsqu'il fut question, au cours de l'hiver 1772-1773, chez quelques notables montréalais, que les dénonciations de Lotbinière avaient inquiétés, d'envoyer une députation à Londres, Montgolfier et Briand manifestèrent leur nette opposition à ce projet. Au mois de juillet 1773, le supérieur de Saint-Sulpice put annoncer à l'évêque de Québec que celui-ci avait été définitivement abandonné. Briand lui avait réitéré deux semaines auparavant sa prise de position formelle à ce sujet: "Je n'ai point changé d'avis sur la députation. Bien loin de la juger nécessaire ou même utile, je la craindrais nuisible et injurieuse à Mr Carleton et capable uniquement de l'indisposer et de le détacher de nos intérêts. Je pense que vous faites bien de ne vous en point mêler."

Il est indéniable qu'une coalition d'intérêts chez les principaux dirigeants laïcs et ecclésiastiques de la collectivité canadienne a engendré, durant les années qui s'écoulèrent entre l'établissement du gouvernement civil en 1764 et l'adoption de l'Acte de Québec, un "pacte aristocratique", selon l'expression des historiens qui s'en scandalisent et le dénoncent. Le chef de cette manoeuvre, qui lia les porte-parole les plus influents de la population vaincue au gouvernement britannique, demeure Carleton. Lotbinière en avait conclu que ses compatriotes étaient sous l'effet "d'une espèce d'ensorcellement". Pour atteindre ses fins, le gouverneur reçut l'appui total de Briand qui, comme Carleton, possédait les principales qualités requises de quiconque est appelé au gouvernement de ses semblables. Le tandem que formaient le gouverneur et l'évêque dominait la situation. Ayant analysé cela, aurait-il pu en être autrement? Oui, si Lotbinière avait manifesté plus de jugement, s'était montré plus prudent et n'avait pas lui-même détruit sa propre crédibilité. Oui, si François-Joseph Cugnet, qui s'opposait à la primauté du pouvoir exécutif recherchée par Carleton et avait saisi les avantages des institutions représentatives, avait été moins timoré. Oui, si Pierre Guy et François Baby avaient été plus audacieux. Oui, si Montgolfier, le plus riche propriétaire de la colonie, n'avait pas accepté sans discussion le leadership de Briand et avait entretenu un véritable dialogue avec les seigneurs et les autres notables qui le consultaient. Les historiens qui ne craignent pas de commettre des anachronismes et transportent dans le passé nos débats idéologiques

contemporains peuvent multiplier les hypothèses de ce genre. Condamner Briand et ceux qui l'ont appuyé — avec certaines réticences à l'occasion — c'est leur reprocher d'avoir vécu au XVIIIe siècle. Compte tenu de la conjoncture à laquelle ils faisaient face, de l'information dont ils disposaient, des traditions qui les guidaient dans leurs relations avec le pouvoir politique, ces hommes ne pouvaient pas ne pas s'en remettre au paternalisme de Carleton. Ils avaient la conviction de choisir la meilleure politique, celle qui leur permettait de continuer à jouer un rôle dans la société et qui s'avérait la moins dommageable pour l'ensemble de la population. Ils défendaient leurs intérêts de classes privilégiées, dira-t-on. Naturellement. N'était-ce pas leur droit? S'en offusquer c'est faire preuve d'un moralisme romantique.

L'alliance entre les dirigeants canadiens les plus influents et le gouverneur Carleton, politique dont le succès avait en bonne partie reposé sur l'intervention de Briand, fut soumise à une rude épreuve lors de l'invasion des rebelles américains en 1775-1776. Non seulement les Canadiens manifestèrent-ils très tôt et sans équivoque qu'ils n'avaient nullement l'intention de collaborer avec l'armée britannique pour aider celle-ci à maintenir l'ordre dans les colonies révoltées mais la majorité de la population refusa même de prendre les armes pour défendre le territoire québécois contre les envahisseurs. Il semble bien que Carleton, lors de son séjour à Londres, n'ait rien fait pour enlever aux ministres britanniques toute illusion au sujet de la participation éventuelle des milices canadiennes à une expédition militaire contre les colonies révoltées. Mais a-t-il lui-même cru que les Canadiens se laisseraient conscrire ou s'enrôleraient pour aller défendre la domination britannique en dehors de la vallée du Saint-Laurent? La résistance populaire opposée au gouvernement lorsque celui-ci avait levé un bataillon de trois cents volontaires canadiens en 1764 pour les associer aux troupes en lutte contre Pontiac le forçait à en douter. Quant à Briand, rien ne permet de supposer qu'il s'imagina que les censitaires canadiens endosseraient l'uniforme britannique pour rétablir l'autorité chancelante de George III chez ceux qu'ils appelaient les "Bostonnais". Il était trop réaliste pour entretenir de tels mirages. Mais il a certainement cru que les Canadiens s'opposeraient sans hésiter à l'invasion de leur territoire par leurs ennemis séculaires. Il en est tellement convaincu qu'à l'origine il n'a pas l'intention de publier un mandement au sujet de l'affrontement militaire qui s'annonce imminent au printemps de 1775. Il s'est contenté de préparer une lettre circulaire à l'intention de son clergé qui devra rappeler aux fidèles qu'ils ne peuvent se dérober aux obligations que leur imposent les circonstances. A la demande du gouverneur, il se ravise et rédige un mandement dont le ton calme révèle que son auteur n'entretient aucun doute sur la décision que prendront les Canadiens face aux dangers qui les

menacent: "La voix de la religion et celle de vos intérêts se trouvent ici réunies, et nous assurent de votre zèle à défendre nos frontières et nos possessions".

La conduite de la masse du peuple scandalisa et peina l'évêque. Il cherche en vain à s'expliquer ce qui se passe. Il se demande pourquoi les Canadiens n'ont pas compris que leurs intérêts sont liés à ceux des autorités britanniques. En effet, que peuvent leur offrir les rebelles américains? Ceux-ci n'ont-ils pas accusé le gouvernement impérial d'avoir conclu une alliance contre-nature avec les franco-catholiques de la colonie laurentienne? Lorsqu'ils l'envahissent, ils n'ont pas encore déclaré leur indépendance (juillet 1776). Viennent-ils joindre leur force à celle de la minorité anglo-protestante pour maintenir les Canadiens dans l'état de subordination auquel les avait condamnés la Proclamation royale et obtenir le rappel de l'Acte de Québec? Quelle créance les Canadiens peuvent-ils accorder à la propagande des envahisseurs qui prétendent venir les libérer s'ils ont pris connaissance de l'opposition du Congrès continental à la politique de conciliation que le roi et le Parlement viennent d'adopter en leur faveur? En soutenant le gouvernement, Briand demeurait fidèle à la ligne de conduite qu'il avait adoptée depuis plus de quinze ans et avait la conviction de bien servir les intérêts de l'Église et de ses ouailles. Tel était également l'avis de tous les Canadiens ayant alors le minimum d'information requis pour évaluer la conjoncture.

A l'occasion, Briand sut faire preuve de fermeté et montra aux autorités britanniques que celles-ci devaient tenir compte de ses propres priorités. N'a-t-il pas souvent répété à ses collaborateurs qu'il fallait "soutenir les vérités de la foi, même au péril de notre vie"? Et ce n'était pas chez lui une simple figure de style. En 1770, Carleton, après lui avoir donné l'autorisation de se choisir un coadjuteur et avoir lui-même proposé l'abbé d'Esgly à ce poste, lui demanda de le consacrer avant son départ pour Londres. L'évêque expliqua au gouverneur qu'il ne pouvait se rendre à son désir avant d'avoir reçu les bulles romaines lui donnant le pouvoir de procéder au sacre de son coadjuteur. Carleton s'inclina. Après la fin de la guerre de l'Indépendance et la signature du traité de Versailles, Briand crut que le gouvernement britannique accorderait à quelques prêtres français soigneusement choisis la permission de se joindre au clergé canadien incapable de répondre aux besoins spirituels des fidèles. Depuis 1760, la population catholique avait doublé et le nombre des prêtres avait diminué. En particulier, l'évêque avait compté sur la venue de son neveu, Yves-François Duchêne, qui, au printemps de 1784, après avoir été ordonné prêtre à Nantes, se rendit à Londres en compagnie de deux confrères pour y

solliciter l'autorisation de se rendre au Canada. Après deux mois de vaines démarches, ils furent contraints de revenir en France. Pourtant, deux ans auparavant, Briand avait en toute confiance annoncé à sa soeur Catherine: "Je reverrai mon neveu après qu'il aura fait sa théologie, il sera bien reçu; notre illustre gouverneur qui me donne trop de marques de bonté et qui est prévenu le recevra bien, j'ai tout lieu de l'espérer."

Lorsqu'à l'été de 1783, Haldimand ordonna la déportation de deux prêtres français qui venaient d'arriver subrepticement à Montréal et refusa de se rendre aux vœux des Montréalais qui sollicitaient la faveur de les garder à leur service, l'évêque se sentit solidaire de tous les catholiques que cette décision arbitraire avait indignés. Les citoyens de Montréal décidèrent d'envoyer une délégation à Londres afin de faire connaître aux autorités britanniques les justes revendications des Canadiens. Ce fut la mission Adhémar que Briand aida financièrement. Cependant, il jugea préférable de ne pas signer le mémoire confié aux députés canadiens. Il s'en expliqua à Carleton: "On a pensé que c'était par crainte du gouverneur. Ah! non, de ma vie je n'ai craint homme; je me reproche même à présent que je suis aux portes de la mort et du jugement de ne pas assez craindre Dieu et mon redoutable juge. J'ai l'honneur d'être connu de Votre Excellence. Je sais aimer, mais non craindre. (...) La conduite du gouverneur (il n'y va pas de main morte...), dont on trouve des exemples à la Chine et au Japon et point à Constantinople, avait causé de la fermentation dans le laïc et dans le clergé; j'écrivis pour en détruire ou au moins pour en affaiblir l'odieux. On n'y eut pas assez d'égard, on alla en avant et je ne crus pas qu'il me convînt d'approuver une démarche que je croyais trop précipitée et avoir un air d'humeur." Néanmoins, il se déclare entièrement d'accord avec les pétitionnaires qui désirent recruter quelques prêtres français et réclament pour les Canadiens, qui forment les 19/20 de la population, une part proportionnelle des faveurs et des emplois du gouvernement. Pendant son séjour à Londres, Adhémar reçut de Briand une lettre l'informant qu'il avait demandé à Carleton de s'intéresser à sa mission et l'autorisant à parler au nom de l'évêque de Québec et du clergé. Il lui envoie également un montant supplémentaire de 1,200 livres pour l'aider à défrayer ses dépenses.

L'historien, après avoir objectivement étudié la carrière de Briand, constate que sa politique fut celle d'un homme d'État au service des Canadiens à un moment critique de leur évolution historique. Il est évident, cependant, que sa pensée appartenait à une époque maintenant révolue et que son action s'inscrivait dans une conjoncture très particulière. Je vous remercie.

Michel Brunet

Transcription de Jean-Paul Moreau, avril 1976

## Le rôle socio-politique de l'Église et la religion catholique après la Conquête ou comment assurer la paix sociale

*Conférence présentée au Cégep de Hull sous l'égide de la S.H.O.Q., par Serge Gagnon, le 24 novembre 1975. La présentation du conférencier a été faite par Jean-Paul Moreau, Directeur du comité des archives de la S.H.O.Q., et la période de questions a été animée par M. André Hébert, publiciste de la S.H.O.Q. Temps total de la présentation: approximativement: 20 minutes.*

Ma présentation n'aura pas en réalité l'allure d'un commentaire puisque je lui ai trouvé un titre ce matin: "Le rôle socio-politique de l'Église et la religion catholique après la Conquête ou comment assurer la paix sociale."

Monsieur Brunet ayant travaillé une bonne partie de sa carrière sur les premières années du régime britannique, je me garderai bien de le contredire. Le dossier documentaire qu'il a mis à jour m'interdit toute remarque sur la pertinence de ses interprétations. Je me garderai aussi bien de condamner ou de justifier le premier Evêque du régime britannique car le rôle d'un historien, c'est bien d'expliquer les comportements et les pensées des acteurs de l'histoire. Procéder autrement relève de la morale, de la politique et je n'ai aucun talent dans l'un ou l'autre de ces domaines.

En réalité, si l'on s'interroge sur les choix qui s'offraient à Mgr Briand, il est difficile d'imaginer une conduite différente de la sienne. La voix de la collaboration était d'autant plus nécessaire qu'il devait oeuvrer à perpétuer une église avec un clergé pas toujours édifiant et pas toujours bien formé, des fidèles également dont l'instinct de soumission et d'obéissance n'était pas aussi total qu'on a pu le dire ici et là. Je note par exemple dans sa correspondance qu'il a parfois réprimandé sévèrement certains de ses prêtres.

Après ce bref commentaire sur la communication de M. Brunet, j'aimerais formuler une hypothèse que j'étaye ensuite à partir de certains événements qui suivent la Conquête et voici en quoi je distinguerai un peu mon approche de celle de Monsieur Brunet. Ce que l'on sous-estime généralement à mon sens, dans cette question du rôle de l'épiscopat, du clergé et de la religion après la Conquête, c'est la fonction que la religion a joué en tant qu'agent de paix sociale.

En somme l'Église canadienne a joué le jeu du conquérant à la manière dont l'Église universelle et je dirais jusqu'à Vatican II a joué le

jeu des classes possédantes de cette société d'ancien régime. En m'excusant de déborder les cadres chronologiques fixés pour cette rencontre, je me contenterai dans les commentaires que je ferai sur les événements qui vont suivre, de relier mes énoncés à trois ou quatre moments importants de la période qui suit, c'est-à-dire 1760-1830.

Monsieur Brunet a bien retracé dans un livre, les événements les plus spectaculaires des premières années du régime britannique, événements qui traduisent la collaboration du clergé. Il en a rappelé quelques-uns tout à l'heure. J'ai retenu pour ma part en le lisant (son volume) ces processions commandées par l'autorité politique nouvelle lors de l'accession au trône de George III. Il est bien évident que ces processions ne sont faites que sous la dictée d'une collaboration nécessaire. Il y a d'autres faits moins connus sur les premières années du régime britannique comme ce refus d'enterrer en terre bénite, en cimetière catholique, quelques Canadiens de la région de Beaumont qui se sont refusés à prêter le serment d'allégeance devant un crucifix, à l'église.

A la veille d'atteindre sa soixante-dixième année et victime d'une maladie chronique depuis bientôt deux ans, Briand prit sa retraite au mois de novembre 1784. Pendant les neuf dernières années de sa vie, il continua directement ou indirectement à influencer l'évolution historique de la collectivité canadienne. Ses deux successeurs, Mgr d'Esgly et Mgr Hubert, eurent fréquemment recours à ses sages conseils et profitèrent de sa vaste expérience. En particulier, l'autorité morale du vénérable évêque auprès du clergé et des fidèles contribua certainement à maintenir l'unité de l'Église canadienne lorsque celle-ci fut menacée par la conduite irréflective de Mgr Bailly de Messin. En 1790, le coadjuteur de Mgr Hubert s'opposa publiquement à son supérieur en critiquant son administration et en se déclarant favorable au projet gouvernemental de créer une université mixte. L'unanimité se fit autour de l'évêque de Québec et Bailly de Messin dut se résigner à garder le silence qu'il n'aurait jamais dû rompre. Briand soutint Hubert dans ses démarches malheureusement infructueuses pour conserver au bénéfice de la collectivité canadienne, qui s'en servirait pour l'éducation de la jeunesse, la propriété des biens des Jésuites que voulait confisquer le gouvernement britannique. Cette question préoccupait Briand depuis son élévation au siège épiscopal de Québec.

Sans le savoir, Briand rendit un autre grand service aux Canadiens. Carleton, son allié politique des années 1768-1778, avait été de nouveau nommé gouverneur de la colonie. Revenu au pays en 1786, lord Dorchester ne pensait plus comme Carleton. L'alliance qu'il avait en quelque sorte conclue avec les Canadiens, à l'époque de la Révolution américaine, n'avait plus sa raison d'être. En 1787, il avoua au ministre Sydney que l'Acte de Québec avait été une mesure d'urgence

“malheureusement voté(e) dans un temps où la récente rébellion bouleversait trop la province pour que celle-ci songeât à autre chose qu'à sa propre défense et à son destin pressant de conservation”. Depuis, la conjoncture s'était complètement modifiée. Dorchester savait maintenant que la vallée du Saint-Laurent serait colonisée par et pour les Britanniques. Il avait la responsabilité de corriger les mauvaises conséquences de la politique de Carleton. Toutefois, sa liberté de mouvement était quelque peu limitée. Il cherchait à ne pas trop décevoir ses anciens alliés et partisans qui avaient acclamé son retour avec enthousiasme. Très tôt, ceux-ci se rendirent compte que le gouverneur ne ressemblait que partiellement à l'homme qu'ils avaient connu auparavant. Ses réticences et la grande influence qu'exerçait William Smith, devenu son principal conseiller, inquiétèrent tous les dirigeants canadiens. En particulier, Briand était très intrigué et garda un silence réprobateur. De son côté, Dorchester n'avait pas renié les liens étroits que les circonstances avait déjà créés entre lui et l'évêque mais son devoir l'obligeait à oublier le passé et à préparer l'avenir de la colonisation britannique au Canada. Néanmoins, la présence de son allié d'hier lui pesait lourdement. Lors de sa visite au Québec, à l'été de 1789, Charles Inglis, le premier évêque anglican de l'Amérique du Nord britannique à Halifax, constata que le gouverneur demeurait encore attaché aux intérêts des catholiques canadiens à cause de l'appui qu'il avait reçu de leurs dirigeants lorsqu'il avait dû défendre la colonie contre les rebelles américains. Le drame intime et les déchirements que vécut alors Dorchester auraient sans aucun doute été moins profonds et sa liberté d'action plus grande si Briand n'avait pas encore été là pour lui rappeler leur amitié et leur association à l'époque de l'Acte de Québec.

A la fin de sa vie, Briand pouvait se rendre le témoignage d'avoir bien servi l'Église et la collectivité canadiennes. Au lendemain du traité de Paris, plusieurs dirigeants ecclésiastiques français croyaient que les catholiques du Canada ne pourraient plus avoir d'évêque. Trente ans plus tard, au moment où Louis XVI vient d'être guillotiné et où l'Église de France s'écroule sous les coups que lui porte la Révolution, trois évêques veillent sur l'avenir de l'Église du Canada. Comment, chez les témoins et les bénéficiaires de ce renversement de situation, ne pas sincèrement croire à court terme, en une protection particulière de la Providence? L'annaliste des Ursulines de Québec, rédigeant, en 1866, un commentaire sur la carrière de Mgr Briand, résume bien le jugement et l'opinion qui prévalaient à son sujet dans les milieux dirigeants canadiens un siècle après la Conquête: “En préservant son troupeau de toute scission, Mgr Briand fut véritablement le sauveur de son peuple, il jeta les bases de notre nationalité canadienne. Veuillez noter en passant que, dans le contexte de l'époque, canadien veut dire québécois. Et pour que le mot nationalité, ici, ne paraisse ni étroit ni égoïste, nos

lectrices sentent que c'est quelque chose de sacré pour le Canadien catholique. Si la Religion l'a fondée, cette nationalité, elle a été en retour, le rempart de la Religion.” L'auteur ajoute, afin de préciser sa pensée, qu'après avoir maintenu son unité religieuse “le peuple canadien a pu élever, à l'ombre du drapeau de la foi, celui de la nationalité.”

Une fois passées les premières années d'occupation, le nouvel échiquier socio-ethnique du Québec prend la forme d'un pacte entre conquérant et clergé et ici, si je me permets une réflexion à l'égard de Monsieur Brunet, je ne pense pas que les historiens dénoncent ou se scandalisent du fait qu'il ait existé un pacte entre classes possédantes, entre anciens sujets et nouveaux sujets comme il (M. Brunet) le disait. Je pense qu'il y a lieu de reconnaître ce pacte que j'essayerai de définir en deux éléments. Premièrement, les Britanniques constatent qu'ils ne peuvent compter sur une immigration massive pour assimiler et convertir les Canadiens à la religion protestante. Ils songent alors à perpétuer les privilèges dévolus au clergé et aux seigneurs sous le régime français, escomptant bien que ces groupes conservateurs, ennemis de l'agitation, grands propriétaires fonciers, percepteurs d'une partie de la récolte des habitants, sauront prêcher la soumission, l'obéissance civile. Ces concessions aux élites locales sont d'autant plus nécessaires qu'à l'horizon se profile la possibilité d'un soulèvement en Nouvelle-Angleterre.

Le deuxième élément de ma définition du pacte, c'est que le clergé de son côté entend bien qu'on lui reconnaisse ses titres de propriété et ses droits fiscaux: la dîme qui est le revenu personnel du clergé ainsi que les revenus de la fabrique qui sont perçus à partir de la vente des bancs et une partie des honoraires pour service du culte. Quant aux propriétés dont on parle assez peu, il y a quand même le Séminaire de Québec qui est intéressé à voir ses propriétés reconnues, propriété de terre, d'édifices. Il y a les Jésuites qui vont devoir disparaître comme communauté puisque les communautés d'hommes seront abolies. Il y a également les Récollets et... je pense aux propriétés extrêmement importantes que possèdent les Jésuites qui ont goûté dès le début du régime britannique à une forme de dépossession puisque le Collège des Jésuites, le seul collège du régime français a servi de caserne militaire, d'entrepôt de l'armée.

Alors en fait le clergé, une classe possédante; le clergé formé d'une catégorie de propriétaires, est aussi percepteur des droits fiscaux. Si le conquérant lui reconnaît ses titres de propriété et ses privilèges fiscaux, en retour le clergé va prêcher la collaboration.

Arrive l'Acte de Québec en 1774. Comme effectivement on craint un soulèvement de la Nouvelle-Angleterre, on va reconnaître légalement la dîme. Il est probable qu'entre 1760 et 1774 les Canadiens l'aient payée quand même, même si elle ne pouvait être perçue moyennant

recours aux tribunaux. Il y a de toute façon très peu de recherche qui ont été faites sur cette période-là. A tout événement, la Grande-Bretagne reconnaît en 1774 que la perception de la dîme sera légale par l'abolition du serment d'allégeance. Les Canadiens qui font partie de la classe aristocratique laïque par exemple vont pouvoir faire partie du Conseil du Gouverneur, et 1774, c'est la reconnaissance, la confirmation de la propriété foncière d'un régime seigneurial. Tels sont les éléments du pacte . . . Et si les Américains comme on les appellera plus tard, se rebellent, on est assez certain d'avoir en territoire canadien, à l'époque, dans la vallée du St-Laurent, une région qui sera loyale en raison des concessions qu'on a accordées aux classes privilégiées de l'ancien régime.

Arrive la révolution américaine, la noblesse canadienne, enfin je passe rapidement car Monsieur Brunet a suffisamment insisté là-dessus, composée de militaires de vieille souche, souvent propriétaires fonciers, va parcourir les campagnes pour faire du recrutement. Monsieur Brunet nous disait, il a bien raison . . . que très peu de Canadiens se sont enrôlés. Le clergé d'autre part, en la personne de Mgr Briand, multiplie les mandements pour inciter les Canadiens à la soumission ou à la prise des armes contre l'envahisseur américain et n'hésite pas à proférer l'excommunication contre certains Canadiens qui sont passés du côté rebelle.

Je vous signale par exemple que durant les années de la révolution américaine, surtout dans les régions frontalières où l'on était habitué à faire un peu de contrebande avec les Américains, je vous signale le cas de la paroisse de Montmagny où plusieurs Canadiens étant passés du côté rebelle ont créé un problème à la fois religieux et politique. Le curé écrivit à Mgr Briand pour lui dire: qu'est-ce que je fais de ces gens-là? Est-ce qu'on doit les excommunier, les exclure de l'église, etc? et Mgr Briand répondit alors: répondez-leur que vous êtes anglais, que je le suis aussi, et que ça ne fait aucun problème puisque la religion catholique a été reconnue . . ., et effectivement ils seront exclus de l'Église, du moins officiellement jusqu'à ce qu'ils se repentent . . .

Survient la Révolution française de 1789 et la suite. Les classes possédantes traditionnelles que ce soit les Britanniques puisqu'il y a pas mal de seigneurs qui sont britanniques à cette époque ou que ce soit des marchands, que ce soit les membres de l'élite seigneuriale canadienne ou du clergé, ils ne sont pas insensibles à ce qui se produit en France. La Révolution pour eux, ce n'est pas seulement une révolution satanique, la Révolution française dès 1789 c'est l'abolition de la dîme, des droits seigneuriaux, du régime féodal.

On peut donc craindre à cette époque d'une part que s'il y a des émissaires français ou autres qui veulent propager les idées révolutionnaires d'origine françaises dans la vallée du St-Laurent, les

classes possédantes traditionnelles, le clergé ou les seigneurs peuvent effectivement être menacés dans leurs privilèges fiscaux respectifs. La propagande a effectivement eut lieu et les autorités coloniales se sont emparé d'un propagandiste des idées révolutionnaires: Louis David McLain et l'ont déchié en public puis elles ont fait circuler à travers la vallée du St-Laurent un certain nombre d'exemplaires relatant le supplice qu'avait subi le propagandiste afin bien sûr de faire peur à quiconque voudrait prendre le parti des rebelles.

Qu'elles fussent canadienne ou britannique, peu importe, les classes possédantes ont été unanimes à proclamer dans cette période de la Révolution française la condamnation de la Révolution. De là est né ce dont Monsieur Brunet nous a parlé: l'idée de la Conquête providentielle. C'est le juge en chef de la Province de Québec à l'époque qui, le premier, dit que: s'il se trouve des Canadiens qui pensent encore qu'ils auraient pu demeurer sous la couronne de France, qu'ils se consolent aujourd'hui, car ce qui s'y passe là-bas est un malheur . . . Donc un membre de la magistrature britannique d'origine loyaliste, le juge William Smith proclame le premier que la Conquête a été providentielle. Par la suite, lors de la réponse au discours du trône de la première session de la législature du Bas-Canada créé en 1791, les conseillers législatifs en réponse au discours du trône, reprennent la même thèse. Parmi ces membres du Conseil, il y a trois membres des vieilles familles de la noblesse canadienne. Alors on passe, en somme, d'un groupe possédant à un autre et chacun entonne le refrain de la Conquête providentielle. En troisième lieu, bien sûr, c'est Mgr Plessis lors de l'oraison funèbre de Mgr Briand qui déclare que la Révolution française a été satanique et que effectivement la Conquête a eu lieu pour protéger les Canadiens contre la Révolution.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, une fois passée cette crainte des suites en terme de privilèges fiscaux, il faut noter que le pacte dont j'ai parlé a failli faire l'objet d'une rupture. L'association entre les détenteurs du pouvoir, que ce soit les marchands ou les fonctionnaires, les bureaucrates, surtout britanniques, que ce soit les membres du clergé et les seigneurs canadiens, est un moment mise en question par l'apparition d'une nouvelle classe sociale, celle que les historiens ont définie comme la bourgeoisie des professions libérales. Celle-ci se fait élire en nombre croissant à l'Assemblée législative. Elle prône des idées qu'elle a puisées dans les théoriciens de la Révolution française ou ceux qui ont précédé l'événement. Par exemple: un nationalisme anti-britannique, le libéralisme et la démocratie. Le clergé prend peur face à l'apparition de cette classe qui se définit comme nationaliste. Le clergé réaffirme soit par intérêt ou par conviction que tout pouvoir vient de Dieu. Par conséquent la démocratie est une hérésie et n'est pas digne d'être retenue comme formule politique. Le clergé prend peur, le gouverneur aussi. James Craig qui détient le pouvoir à titre de

gouverneur entre 1807 et 1811, s'affole de voir naître un groupe nationaliste: 'il faut assimiler les Canadiens' c'est là son programme. Il est secondé dans celui-ci par l'évêque anglican Jacob Mountain un peu jaloux du pouvoir et des privilèges accordés au clergé canadien qui continue de propager l'erreur dans son esprit. Le gouverneur est secondé aussi par le juge en chef de la Province Jonathan Sewell et par son secrétaire. Le plan que proposent ces Britanniques dans une période où l'on parle d'une mentalité d'assiégés chez les Britanniques minoritaires dans la colonie, c'est entre autres de vouloir faire passer de l'évêque au gouverneur le patronage aux cures. C'est-à-dire le droit de nommer les curés qui jusque là avaient été nommés moyennant un certain contrôle des gouverneurs par l'évêque exclusivement. C'est donc un moyen de saper l'autorité de l'Église pour par la suite mettre en place un programme bien établi d'assimilation, d'acculturation et de protestantisation. Vous vous imaginez un peu la situation; si le gouverneur avait eu le pouvoir de nommer aux cures, ça voulait dire que l'évêque perdait tout pouvoir de contrôle sur ceux qui s'occupaient de pastorale à l'échelle paroissiale. Or l'évêque, entre autres sévissait lorsqu'un de ses curés pouvait s'adonner à des égarements du type aventure galante ou alcoolisme . . . vous vous imaginez ce qui se serait produit si tel curé avait pu rester en poste en recourant au gouverneur pour garder sa paroisse, parce que souvent, comme punition, le curé recevait une paroisse moins payante en terme de dîme.

Alors, si on avait réussi à faire passer la patronage des cures de l'autorité politique, s'en était fait . . . du moins l'autorité religieuse était plus ou moins mise en cause et sapée.

Ce qu'il faut retenir de cet épisode où l'on a voulu rompre le pacte, c'est que la politique suivie par Craig est désavouée par Londres. Il est rappelé et la collaboration des Britanniques avec le clergé reprend son cours. Je vous rappelle qu'en 1812 Mgr Plessis par voie de mandement ou autrement invite la population à prendre les armes pour chasser l'envahisseur américain.

Cette oeuvre de collaboration entre les classes possédantes peut être illustrée et je termine là-dessus, par un événement important à mon sens, qui s'est produit en 1831.

Je vous ai parlé tout à l'heure de la bourgeoisie des professions libérales qui se définit un petit peu en marge des classes dirigeantes traditionnelles puisqu'elle est nationaliste, contre les Britanniques d'ici et de Grand-Bretagne. Elle est également libérale, c'est-à-dire que cette

bourgeoisie qui fait partie du parti patriote, désire voir les pouvoirs de l'Église réduits à des pouvoirs spirituels. Cette bourgeoisie est également démocrate, c'est-à-dire qu'elle s'oppose à un des fondements même des croyances théologiques de l'époque. Or cette bourgeoisie dont le nombre va croître d'élection en élection au sein de la Chambre d'assemblée, en 1831, va proposer, c'est le parti patriote qui le fait, un projet de loi qui s'est appelé historiquement le Bill des Notables. Ce bill est une loi visant à démocratiser l'administration des biens de l'Église, des biens de la fabrique qui était une corporation reconnue par la loi dont les revenus venaient de la vente des bancs comme je l'ai déjà souligné auparavant. Le projet de loi visait à donner droit de vote plus ou moins à l'ensemble des habitants propriétaires d'une paroisse lorsqu'il y avait élection de marguilliers, ceux qui administraient la fabrique et lorsqu'il y avait reddition de compte de ces mêmes marguilliers (état des dépenses et recettes annuelles). Ce que l'on voulait au sein de cette bourgeoisie, c'était que le curé et quelques marguilliers élus par d'anciens marguilliers, puissent voir leur pouvoir de contrôle des dépenses de l'Église à l'échelle locale, réduites au minimum. On voulait donc démocratiser l'administration des biens temporels suivant certains postulants voulant que les biens de l'Église appartiennent aux fidèles et non pas au clergé.

Ce qui s'est produit, c'est que ce projet de loi qui a été voté à la Chambre basse par une majorité de députés membres du parti patriote, ce projet de loi a été voté 30 pour et 19 contre, et a fait craindre le clergé bien sûr pour les privilèges qu'il avait dans la question des biens temporels de l'Église à l'échelle paroissiale. Ce projet de loi a été discuté, il y a eu campagne de presse, les membres du clergé sont intervenus par la presse anonymement sous des pseudonymes tel que "la Raidon" par exemple, pour dire: si les députés patriotes en sont rendus là, nous allons nous confier au Conseil législatif. Or ce Conseil législatif où devait passer le projet de loi qui avait été adopté à la Chambre basse, le Conseil législatif, c'est un conseil formé d'une trentaine de conseillers dont 21 sont protestants et le tiers est catholique. Le jour où ce fameux projet de loi est proposé au Conseil, il n'y a que le tiers des conseillers qui sont présents et il n'y a qu'un seul catholique. Ce catholique et ces neuf protestants vont défendre l'Église catholique dans ses privilèges en matière de gestion financière au niveau paroissial.

Puisque le projet de loi est refusé par le Conseil législatif (8 voix contre 2 qui sont favorables), ceci m'amène à dire finalement que ce sont des possédants qui sont venus à la rescousse d'une classe sociale qui collaborait mais qui correspondait dans cette société d'ancien régime, à une classe qui avait des titres de propriété et des privilèges fiscaux. C'est

assez singulier qu'on n'insiste pas sur cet événement où des Canadiens français ont voulu réduire singulièrement le pouvoir du clergé et que ce soit des protestants et je cite un des conseillers: "Si on votait pour ce projet de loi, on détruirait la discipline de l'Église, on frapperait les privilèges de l'Église en matière de gestion des biens temporels de l'Église". Je m'arrête ici sur ces années 1830 car comme on vous l'a précisé tout à l'heure, les troubles de 1837 feront l'objet d'une deuxième conférence. Je vous remercie.

Serge Gagnon

Transcription par Jean-Paul Moreau, mai-juin 1976.

Cette première conférence de la S.H.O.Q. s'est poursuivie par une période de questions auxquelles MM. Brunet et Gagnon ont répondu. L'auditoire nombreux et intéressé et nos deux conférenciers ont évoqué successivement: la bourgeoisie des professions libérales et le parti patriote; l'influence du libéralisme contre le clergé; la famille de Lotbinière et son mouvement démocratique; l'influence de la conjoncture et les aspirations et intérêts personnels; le rôle du clergé après la Conquête; y avait-il une classe instruite autre que le clergé pour prendre la relève? Les principaux canaux de promotion; l'affirmation de la bourgeoisie des professions libérales en 1837-1838 et au XIXe siècle.

Temps total de la première conférence: 110 minutes.

## Le rôle du clergé durant les troubles de 1837-38

*Conférence présentée au Cégep de Hull sous l'égide de la S.H.O.Q. par M. Fernand Ouellet, le 16 février 1976. La présentation du conférencier a été faite par Jean-Paul Moreau, Directeur du comité des archives de la S.H.O.Q. et la période de questions a été animée par M. Jacques Gouin, ex-président de la S.H.O.Q. et Directeur du comité des publications.*

*Temps total de la présentation: approximativement: 25 minutes.*

Comme vous le savez, le sujet que l'on m'a demandé de traiter, c'est le rôle du clergé pendant les insurrections de 1837-1838. Mais je crois que pour bien saisir le rôle du clergé dans toutes ses dimensions en 1837-1838, il est nécessaire de voir les insurrections comme l'aboutissement d'un conflit pour le pouvoir dans le Bas-Canada entre des classes différentes. Entre le clergé d'une part, les classes moyennes francophones et les marchands anglophones. C'est une lutte qui commence vers 1800 et qui, d'étape en étape, va amener les partenaires à réagir l'un à l'autre au sein d'un mouvement révolutionnaire. Je pense que peut-être il serait bon, au point de départ de voir un peu cette évolution du clergé ou chercher une définition de son rôle comme classe dès le régime français.

Sous le régime français le clergé se développe comme une élite d'ancien régime. Une élite qui a un rôle social. Son rôle est religieux mais en même temps le clergé a le contrôle de l'éducation. Il a le soin des malades et en même temps il est responsable de l'aide aux pauvres. Par conséquent, le clergé à cause de ce rôle social, se voit octroyer des terres. Des terres qui sont tenues sous la forme du régime seigneurial ou féodal, si vous voulez employer ce terme. Pour soutenir les curés de campagne et les curés des villes, le clergé a le droit légal de percevoir la dîme. Le clergé a aussi, dans le cadre de la paroisse, le droit de percevoir ce qu'on appelle le casuel et qui lui rend ses pleins droits. Par conséquent, sous le régime français, le clergé fait déjà figure de classe sociale ou, si vous voulez pour reprendre le vocable de l'ancien régime, d'un ordre. Alors, lorsqu'on arrive à la Conquête de 1760, qu'est-ce qu'on voit comme évolution?

C'est que ce clergé qui croit que le pouvoir vient de Dieu, qui croit que le principe fondamental c'est la fidélité au Roi, ce clergé est gallican. C'est-à-dire que ce clergé se définit dans des rapports d'union de l'Église et de l'État, mais en même temps en étant convaincu comme

gallican que l'Église est dans l'État. Par conséquent, à la fin du régime français, on ne peut pas voir le clergé comme étant la classe dominante. C'est une des classes dominantes qui partagent le pouvoir avec un autre groupe social qui est la noblesse et en même temps le représentant de l'État.

Au moment de la Conquête évidemment cette idéologie va aider le clergé à s'ajuster au changement de régime et vous avez ce texte de Briand qui est extrêmement significatif des continuités entre l'ancien et le nouveau régime. Briand au moment où il est question de prier pour le roi d'Angleterre, qui est un roi protestant, va répondre à ceux qui se posent des problèmes: "Ils sont vos maîtres et nous leurs devons ce que nous devons aux Français lorsqu'ils étaient nos maîtres". Par conséquent pour le clergé, il y a une continuité. Cette continuité va l'amener à reconstruire avec le gouvernement anglais ou les représentants du gouvernement anglais en milieu colonial, cette sorte de "Fathership" qui avait existé à l'époque française. Lorsque le premier évêque anglican arrive en 1793, il est tout à fait scandalisé et il déclare au gouverneur: "L'Église catholique par ses propriétés, par son influence, par son pouvoir, est véritablement l'Église établie en ce pays et l'Église anglicane n'est qu'une secte tolérée." Ce qui veut dire au niveau des relations de l'Église et de l'État, au niveau de l'idéologie qu'il y a eu une continuité. Et la continuité n'est pas seulement au niveau des idées, des valeurs mais la continuité est aussi au niveau économique.

Parce que à partir du régime français, en particulier après 1760, le revenu clérical ou les bases économiques du pouvoir clérical sont constamment renforcés. Le revenu dans les seigneuries à cause de la croissance démographique, à cause de la commercialisation de l'agriculture, augmente continuellement. Le revenu des dîmes augmente continuellement et le revenu des paroisses. Par conséquent, économiquement, la situation du clergé est très différente de celle de la noblesse qui, elle, a des problèmes de succession. C'est-à-dire que les seigneuries en se subdivisant à la mort disons des parents, ce qui se produit dans un grand nombre de cas, c'est que les familles nobles vont entrer dans une période de déclin. Par conséquent, comme le clergé n'a pas d'enfant, il n'y a pas de problème de succession et le statut économique du milieu clérical est un statut qui s'améliore.

On arrive à la fin du 18<sup>e</sup> siècle. Le clergé va commencer à sentir une menace qui pèse sur son rôle comme classe et cette menace va arriver en 1789 avec la Révolution française. C'est une menace extérieure. L'obsession de la Révolution française qui a remis en question les dîmes, les privilèges de l'Église; la Révolution française qui a préconisé une idéologie qui remet en question les structures sociales, l'ancien

régime social; la Révolution française est un des facteurs qui contribue à amener le clergé à vivre dans l'anxiété. Mais, on peut dire que la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle se déroule dans un contexte relativement stable parce que dans la société locale, il n'y a pas encore véritablement de mouvements qui paraissent épouser l'idéologie de la Révolution française, l'idéologie libérale.

C'est au début du XIX<sup>e</sup> siècle que la situation du clergé va commencer à être menacée sérieusement de l'intérieur. Et vous avez un document qui est absolument extraordinaire à ce point de vue là. C'est un mémoire qui a été préparé par Plessis qui donne des instructions à un de ses agents qui s'en va en Angleterre. Et lorsque Plessis regarde à ce moment-là la société bas-canadienne, il essaye de faire le tour de cette société. Il regarde la noblesse et là, il déclare tout directement: "La noblesse ne peut plus véritablement constituer le partenaire du clergé dans son rôle de leadership social parce que cette noblesse est en voie de déclin." Il regarde aussi les professions libérales ou il regarde le peuple et il dit: "Dans une situation d'urgence, le peuple même s'il est très pieux, est trop ignorant pour être utile au clergé." Il regarde un autre groupe, les professions libérales. Et ceci est extrêmement significatif parce que essentiellement selon l'historiographie l'évêque Plessis aurait vécu comme l'église canadienne sous une menace extraordinaire de la part des protestants, des gouverneurs et évêques anglicans qui étaient sensés remettre en question le rôle de l'Église catholique. Au contraire, ce qu'on voit, pour l'évêque Plessis, ce sont les professions libérales qui constituent la menace fondamentale. Et Plessis va déclarer: "La seule solution à nos problèmes, à nos difficultés dans cette société changeante, c'est de nous rapprocher du gouvernement." C'est pourquoi au moment de la crise de 1810, le clergé va prendre résolument position en faveur du gouvernement. Il va demander à ses curés d'intervenir dans les élections et phénomène qui est assez remarquable, c'est que l'influence cléricale ne parviendra pas à faire battre le parti canadien. Au contraire, au cours des deux élections durant lesquelles les clercs prennent position en faveur du gouvernement, le parti canadien augmente sa majorité. On voit ici très nettement, l'attitude de confrontation entre les clercs d'une part et les professions libérales montantes, parce que ces professions libérales montantes préconisent une idéologie entachée de libéralisme et cela, pour le clergé, c'est l'idéologie de la Révolution française. C'est l'idéologie qui abolit les dîmes, qui abolit les droits seigneuriaux et qui a remis en question les traditions et valeurs de l'Église.

C'est seulement après 1815 que lorsqu'on regarde les rapports du clergé dans la société, le clergé semble se rapprocher des professions libérales. En effet, après 1815, on voit une attitude complètement

différente de la part du clergé. Est-ce que le clergé aurait subitement abandonné ses plaintes à l'égard des professions libérales? Ce qui semble se produire à ce moment-là, c'est plutôt un changement de stratégie dans l'Église. Il y a quelque chose d'assez fondamental. C'est qu'en 1815, l'Église, au fond, apparaît à certains égards comme la gagnante. L'évêque a été nommé au Conseil législatif, l'évêque a un salaire; par conséquent l'évêque n'est plus uniquement un être distant du point de vue influence dans les coulisses, mais un quelqu'un qui est inclus dans la structure du pouvoir. Le deuxième facteur, c'est que les professions libérales aussi ou le parti canadien au niveau politique, est un groupe qui a maintenant fait ses preuves dans la structure du pouvoir. Par conséquent si le clergé veut dominer dans la société, il ne peut plus adopter une attitude de confrontation. Ce clergé commence à développer une stratégie tout à fait différente de celle du passé et je pense que l'homme-clé parmi les clercs dans la situation est Mgr Lartigue. Mgr Lartigue qui déjà au moment de la guerre de 1812 apparaissait comme un novateur. Un novateur en ce sens qu'au moment où les Américains envahissent la Bas-Canada, il déclare subitement: "C'est une nation catholique et française qui est menacée...". Ce langage, cette utilisation dans un sens tout à fait moderne du mot nationaliste est absolument significatif parmi les clercs parce que ce n'est pas un vocabulaire qui est à la mode parmi le clergé traditionnel de l'époque. Avec Lartigue aussi on a quelque chose de neuf. C'est que Lartigue avait été influencé par l'ultramontanisme. Mais tout ça n'est pas une simple histoire d'influence intellectuelle. C'est que Lartigue est à l'origine d'une redéfinition des stratégies cléricales. Le nationalisme pour Lartigue, c'est une idéologie qui veut dire, appuyée sur l'ultramontanisme, que le clergé aspire à devenir l'élite ou la classe dirigeante dans la société.

Au niveau des stratégies, le clergé ne peut se permettre une politique de contestation, mais l'idéologie de Lartigue est une idéologie qui est beaucoup plus radicale. Progressivement Lartigue va développer cette stratégie d'un pouvoir clérical, particulièrement sur la question de l'éducation. On voit, par exemple, Lartigue s'en prendre à l'institution royale (aux écoles) qu'il définit exactement en termes protestants. Lartigue, plus tard, après 1829, va décrire les écoles de l'Assemblée comme des écoles impies. Par conséquent, il y a pour Lartigue une stratégie qui doit conduire à une prise du pouvoir. Mais pendant cette période de 1815 à 1839, le clergé est obligé de compromettre avec la Chambre d'Assemblée.

La question, par exemple, de l'établissement du diocèse de Montréal qui a été si bien décrite par l'abbé Lemieux, apparaît comme un facteur de cristallisation parmi le clergé bas-canadien. Au fond c'est une question qui oppose les Sulpiciens qui sont Français d'origine au clergé canadien d'origine. L'établissement du diocèse de Montréal est une

une question qui va polariser l'attention de tous les groupes, c'est-à-dire que les membres du parti patriote vont voir dans cette lutte qu'entreprend Lartigue au nom du nationalisme, de l'Église, une question essentiellement nationale. Et là, je pense que les choses sont intéressantes lorsqu'on regarde toute cette évolution en terme de stratégies. Les professions libérales d'une part et le clergé mènent en fait une lutte au fond qui est séparée. D'une part les professions libérales voient la société ou la nation comme une nation dirigée par des laïcs catholiques ou non tandis que le clergé voit la nation dirigée essentiellement par le clergé. Alors cette alliance autour de la question de l'établissement du diocèse de Montréal et au moment de la loi des écoles de fabrique de 1824, prendra fin progressivement à partir de 1830.

Parce que, à partir de 1830, on assiste à la radicalisation du parti patriote. Cette radicalisation du parti patriote est un mouvement qui vise à établir le système électif à tous les niveaux où il existe un pouvoir, une source de pouvoir. La loi des écoles de 1829 fait partie de cette stratégie du parti patriote qui vise à faire des écoles des instruments pour former de 'bons patriotes'. En 1832, c'est la question des fabriques. Cette question vise à faire passer l'administration des fabriques aux mains des notables ou les représentants du peuple. C'est une question qui est traumatisante pour le clergé et les patriotes vont aller plus loin. Ce sera l'élection d'officiers et de maires dans les villes en toujours proposant le principe électif. La même chose pour les officiers du gouvernement dans les campagnes.

Eh bien le clergé n'a pas pris de temps à se rendre compte qu'il s'agissait là d'une stratégie de prise de pouvoir. Après 1830, la situation se détériore de façon assez rapide entre le clergé et le mouvement du parti patriote qui se présente sous le signe de la démocratie et du républicanisme. Par conséquent, à partir de 1830, on assiste à deux classes sociales qui étaient unies pour des raisons stratégiques qui maintenant vont entrer en conflit de plus en plus ouvert.

Je pense que cette évolution est assez importante parce qu'au début des années 1830, le nationalisme avait commencé à pénétrer chez les clercs dans les campagnes et l'ultramontanisme était l'idéologie non seulement acceptée par les évêques mais qui avait aussi pénétré dans les paroisses rurales. En 1837, lorsqu'arrive le moment de la crise, lorsqu'arrive le moment où l'on convertit les stratégies politiques des temps normaux en stratégies révolutionnaires, ce qui va se produire, c'est que le clergé va être extrêmement sensible à tout ce qui va se passer. Il va suivre de très près la situation.

Déjà au mois de juillet, moment où se déroulent les grandes assemblées, l'évêque de Montréal qui est absolument bien informé par ses curés, va commencer à prendre position. Il va donner des

instructions à ses curés contre ceux qui soutiendraient les idéologies révolutionnaires. Le deuxième geste qui est posé par Lartigue, à part de faire distribuer un mandement lors du couronnement de la Reine Victoria, sera le 24 octobre 1837, juste le lendemain du manifeste de l'assemblée de St-Charles, la publication de son mandement.

Ce mandement est intéressant parce qu'il n'y a pas seulement une condamnation intransigeante des idées révolutionnaires ou de toutes tentatives du peuple à l'insurrection mais il y a aussi une condamnation du libéralisme. Ce qui se produit alors à partir du mois d'octobre 1837 est que le clergé a pris résolument parti en faveur des patriotes. On ne peut pas voir dans le mouvement insurrectionnel de conflit entre le haut et le bas clergé. En effet, le clergé des campagnes est un clergé qui va être solidaire de la hiérarchie ecclésiastique. Néanmoins, la montée du nationalisme ou une certaine avance du nationalisme dans les campagnes va amener les curés dans bien des cas à être beaucoup plus nuancés. Pour les curés, la situation va devenir de plus en plus complexe à mesure que le mouvement révolutionnaire va progresser. Évidemment si vous avez un fusil derrière la tête vous risquez de devenir beaucoup plus nuancé . . .

Ainsi lorsque l'on regarde l'attitude d'une bonne part des curés qu'est-ce que l'on s'aperçoit? On s'aperçoit que dans certains cas, il y a une sympathie pour les patriotes. Une sympathie qui vient du fait que le mouvement patriote a un caractère nationaliste. Mais ce que le clergé rejette, c'est l'idéologie libérale, c'est le danger que représente pour l'ordre social traditionnel le mouvement révolutionnaire et à caractère libéral.

Vous avez certains curés par exemple, le plus bel exemple est le curé Blanchette de St-Charles qui était résolument sympathique pour des raisons nationalistes au mouvement révolutionnaire. C'est pourquoi au matin de la bataille (de St-Charles), il est allé prier avec les révolutionnaires. Le curé Crevier, on n'est pas sûr qu'il a donné sa bénédiction mais le curé Crevier avait combattu le mouvement patriote. Il était assez sympathique à certaines revendications du mouvement mais véritablement au niveau des principes et au niveau des intérêts du clergé, il était solidaire de l'évêque de Montréal. Dans l'ensemble du clergé paroissial, l'on peut dire qu'il n'y eut qu'un curé qui a rallié le mouvement révolutionnaire et c'est l'abbé Chartier.

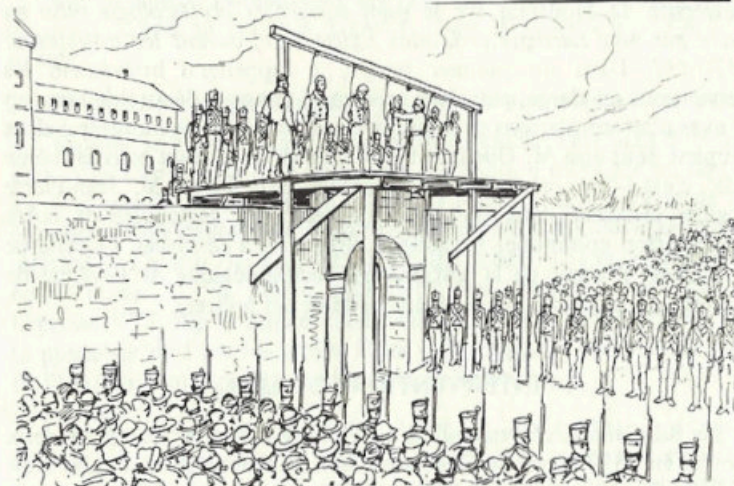
Il est devenu une sorte de général (et on l'en accusera) à St-Eustache. Ainsi si on regarde dans l'ensemble du clergé la condamnation des patriotes après la bataille et le refus de les inhumer sauf dans un 'enclos' dans un cimetière . . . Dans l'ensemble de ce mouvement, l'on aperçoit un mouvement que l'Église a condamné, contre lequel elle a prononcé des peines presque absolues et l'on voit en 1837 quatre ou cinq mille paysans qui vont malgré toutes les peines

proclamées par l'Église, prendre part à un mouvement révolutionnaire. Je ne dirai pas qu'ils y sont allés sans se sentir coupables mais il n'en demeure pas moins que quatre à cinq mille paysans ont pris les armes en dépit de l'opposition de l'Église.

En 1838, on assiste au même scénario: le mandement épiscopal, les peines proclamées contre les patriotes et pourtant les paysans vont encore prendre les armes. Que peut-on conclure de tout ça? Au fond, c'est une lutte selon moi, dans laquelle l'Église a été engagée depuis le début du siècle; une lutte qui est au fond une lutte de classe, qui oppose certains éléments dirigeants de la société et le résultat est que l'échec de l'insurrection si on le voit dans cette perspective, est un élément qui va stimuler la cléricatisation de la société pendant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Au fond, c'est la conséquence peut-être la plus importante. La stratégie qui a été développée par Lartigue, une stratégie de pouvoir par l'Église, c'est une stratégie qui va porter de plus en plus ses fruits. Je n'irai pas jusqu'à dire que le clergé est le seul responsable de cela parce que parmi les patriotes il y avait beaucoup d'ambiguïté au sujet de la situation, au sujet du clergé, du danger que représentait le clergé. Je pense qu'ils (les patriotes) se sont racontés une histoire et que finalement ce sont eux qui vont être les perdants . . . Je vais laisser la parole à M. l'abbé Lemieux et j'espère que j'en ai assez dit pour stimuler des questions. Merci.

Fernand Ouellet

Transcription par Jean-Paul Moreau, juin 1976.



Exécution des rebelles de 1837 devant la prison du Pied-du-Courant à Montréal.  
Dessin de Henri Julien. Archives publiques du Canada, Ottawa.

# Le clergé et les troubles de 1837

Conférence présentée au Cegep de Hull sous l'égide de la S.H.O.Q. par M. Lucien Lemieux et M. Jean-Pierre Langlois, le 16 février 1976. Les présentations des deux conférenciers ont été faites par Jean-Paul Moreau, secrétaire de la S.H.O.Q. et la période de questions a été animée par M. Jacques Gouin, ex-président de la S.H.O.Q.

Temps total de la présentation: approximativement: 45 minutes.

## INTRODUCTION

Il a été convenu de braquer les réflecteurs ce soir sur les interventions du clergé catholique romain lors de la rébellion de 1837. Bien que le sujet puisse paraître limité, il ne porte pas moins tout le poids d'une époque, comme cela arrive souvent en période de conflit. Il ne faudra cependant pas laisser complètement dans la pénombre ce qui a entouré la rébellion de 1837. M. Ouellet a montré ce qui a précédé, nous verrons en particulier ce qui l'a suivie jusqu'en 1841, c'est-à-dire les troubles de 1838 et l'Acte d'Union des deux Canadas. Il importe même de situer les interventions cléricales et épiscopales dans le contexte ecclésial du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce fond de scène, auquel on se référera à l'occasion, pourra être davantage explicité en réponse aux questions que l'auditoire posera aux panellistes après nos exposés.

Le mien sera présenté avec la collaboration de M. Jean-Pierre Langlois, qui vient de présenter son Mémoire de licence en théologie à l'Université de Montréal sur le sujet suivant: *L'ecclésiologie mise en oeuvre par Mgr Lartigue (relations Église-État) durant les troubles de 1837-1838*. Dans un premier temps, je rappellerai brièvement les interventions du clergé, puis dans un second temps je décrirai le faisceau des axes d'interprétations de la plupart des historiens; je montrerai alors comment peut-être M. Ouellet et moi, abordons le sujet sous le même angle, c'est-à-dire celui des interférences complexes. M. Jean-Pierre Langlois précisera dans un troisième temps la spécificité de notre interprétation commune, forcément différente à ce niveau de celle de M. Ouellet; il s'agit de la justification ecclésiologique de l'évêque de Montréal, partagée par la grande majorité de ses prêtres.

## 1 - INTERVENTION DU CLERGÉ

Le Bas-Canada correspondait au Québec actuel et comptait deux diocèses en 1837: celui de Québec et celui de Montréal; ce dernier avait été érigé l'année précédente. Le clergé dans son ensemble n'avait pas encore la force sociale qui lui serait dévolue à partir de 1860. Retenons tout de même neuf lieux d'intervention du clergé lors des troubles de

1837 et de ses suites. Le fait d'en respecter la chronologie assure la relativité de chacun.

## 1. Avertissements de Mgr Lartigue aux prêtres de son diocèse

Le 5 mars 1837, les deux Chambres du Parlement londonien ont ratifié les conclusions de la commission d'enquête Gosford. On s'opposa ainsi à l'établissement d'un Conseil législatif électif au Bas-Canada et à la responsabilité ministérielle. Les députés du parti patriote se crurent dès lors déliés de leur serment d'obéissance et de loyauté envers le roi. L'escalade des assemblées populaires, commencée à Saint-Ours le 7 mai suivant, s'accrut durant l'été '37.

Quelques curés (Étienne Chartier de Saint-Benoit, Magloire Blanchet de Saint-Charles-sur-Richelieu, Jacques Paquin de Saint-Eustache et plus tard François-Xavier Ricard de l'Île-Perrot) prirent position en faveur des patriotes. Mgr Jean-Jacques Lartigue profita du banquet qui fit suite le 25 juillet à l'ordination épiscopale de son auxiliaire, Mgr Ignace Bourget, pour rappeler au moins trois choses à son clergé diocésain:

- les pasteurs doivent rétablir la charité et l'union entre les chrétiens;
- il n'est jamais permis de se révolter contre l'autorité civile établie, ni de transgresser les lois du pays;
- on ne doit point absoudre au tribunal de la pénitence ceux qui auraient ainsi péché.

Des journaux s'emparèrent des bribes de ce discours qui filtrèrent ici et là. L'évêque fut pris à partie, mais il observa la consigne du silence.

## 2. Le Mandement épiscopal du 24 octobre (donc trois mois plus tard)

Comme le climat d'agitation constitutionnelle s'étendait de plus en plus, Mgr Lartigue se crut obligé par sa fonction d'évêque de rappeler les devoirs inhérents selon lui au dépôt révélé. Il affirme être de sang canadien et nie toute dépendance ou liaison avec le Gouvernement. Se référant à l'épître de Paul aux Romains (chap. 13) et à la première épître (chap 2), de même qu'à deux documents récents du pape Grégoire XVI, Mgr Lartigue insiste sur le fait que l'autorité civile tient sa puissance de Dieu lui-même. Celui qui s'opposait à la bonne marche de l'État s'attirait donc la condamnation divine.

La lecture du Mandement à la chaire des églises, le dimanche suivant, provoqua certains remous ici et là. Les gazettes libérales grossirent les oppositions. L'évêque publia *incognito*, quelques semaines plus tard, *Défense du Mandement*. Il y affirmait le droit du clergé de se prononcer sur les questions politiques. Il répétait qu'on ne pouvait pas

se considérer catholique et soutenir des principes anarchiques ou révolutionnaires. Le pasteur stigmatisait aussi ceux qui flattaient le peuple pour mieux le jeter dans la guerre civile.

### 3. *Option nationaliste des prêtres du Richelieu*

Jean-Charles Prince, supérieur du Collège de Saint-Hyacinthe et futur évêque coadjuteur de Montréal, prit l'initiative de réunir les curés de sa région, à cause du mécontentement qu'avait suscité la lecture du mandement de Mgr Lartigue dans les paroisses le long du Richelieu. Désirant empêcher que cet écrit fût interprété comme une approbation entière de la conduite du Gouvernement dans sa politique des dernières années, les curés demandèrent à leur évêque de contrebalancer les effets néfastes de son mandement, en présentant une requête au Gouvernement londonien qui ferait connaître sur un ton nationaliste les besoins réels des Canadiens et leur désir d'être traités avec justice et bienveillance.

Mgr Lartigue accueillit très favorablement le projet de cette requête et s'en fit le promoteur auprès du gouverneur, de l'évêque de Québec et des autres prêtres de son diocèse. Mais avant que les signatures de tous ces derniers ne fussent amassées et que Mgr Joseph Signay de Québec, habituellement lent, n'eût pris sa décision, la phase de la lutte armée avait succédé à celle de l'agitation constitutionnelle.

### 4. *Nouvelle pétition cléricale*

De la bataille de Saint-Denis, le 23 novembre, à celle de Saint-Eustache et au pillage de Saint-Benoit, les 14 et 15 décembre, la lutte armée est à son paroxysme. Environ cinq mille Canadiens francophones de la région de Montréal, c'est-à-dire 2% des catholiques du diocèse, suivent dans la violence les Nelson, Bell et Brown (des protestants libéraux), ainsi qu'un certain nombre de chefs francophones; Papineau, pour sa part, s'était sauvé aux États-Unis sur le conseil de son cousin Mgr Lartigue.

Dans ce contexte, la pétition qui avait originé des curés du Richelieu, d'abord appuyée par le gouverneur Gosford, fut désormais considérée comme intempestive. Mgr Bourget maugréa contre la lenteur de Mgr Signay de Québec dans l'opération de cette pétition. Mgr Lartigue rédigea pour sa part une nouvelle requête, adressée au Parlement de Londres et à la reine. Soupçonnant que les troubles récents entraîneraient probablement la privation définitive des droits et des privilèges garantis par la constitution de 1791 et qu'un projet d'Union des deux Canadas serait proposé à Londres, le clergé des diocèses de Montréal et de Québec fit ainsi remarquer que des effets déplorablement découleraient de tels changements et que les Canadiens s'y prêteraient fort mal.

### 5. *Peines canoniques réservées aux pécheurs publics morts sans repentir*

Les rebelles morts sur le champ de bataille ou les armes à la main n'eurent pas droit aux honneurs de la sépulture ecclésiastique. Mgr Bourget et Mgr Lartigue n'incitèrent pas moins les curés à prier privément "pour le repos de leur âme". De plus, ils recommandèrent aux curés de ne point admettre à l'Eucharistie avant un an ceux qui s'étaient ouvertement déclarés en révolte, mais qui s'en étaient sortis sains et saufs.

### 6. *Mandements publiés séparément par les évêques de Québec et de Montréal*

Vers la fin de la lutte armée, le 11 décembre, Mgr Signay de Québec engagea ses diocésains par un mandement à respecter l'autorité et à rester pacifiques, comme l'enseignaient l'Écriture Sainte et les documents pontificaux. Il s'agissait d'un principe de la morale chrétienne. Qu'il y eût de justes revendications vis-à-vis des affaires politiques, cela était possible. Mais il était inefficace, futile, funeste et criminel de recourir à l'insurrection pour remédier à ces revendications. Peu de diocésains de Québec étaient de fait concernés, car les troubles n'avaient eu lieu que sur le territoire de la région de Montréal. Le mandement de Mgr Signay n'appuyait pas moins le zèle de Mgr Lartigue de Montréal.

Celui-ci publia d'ailleurs un second mandement le 8 janvier 1838. S'appuyant sur une analyse politique des troubles et de l'échec du mouvement révolutionnaire, il montra comment les Canadiens auraient eu avantage à suivre sa prise de position antérieure; il faut reconnaître que son flair politique s'était avéré juste. Rien n'empêche que dans ce mandement réapparaît clairement la tendance loyaliste et contre-révolutionnaire de l'évêque, dans un contexte réactionnaire favorable à la loi et à l'ordre.

Mgr Lartigue a de plus annoncé un jour de jeûne et de prière, en réparation des troubles et de leurs conséquences malheureuses. Il fut même contraint par solidarité épiscopale d'endosser une décision prise à Québec par le gouverneur Gosford et par Mgr Signay; il annonça ainsi contre son gré une journée d'action de grâce pour le rétablissement de l'ordre au pays.

### 7. *Appui inconditionnel des Sulpiciens à l'autorité gouvernementale*

On ne peut laisser de côté l'influence des Sulpiciens français du Séminaire de Montréal. Composé en grande partie de prêtres qui avaient connu les effets néfastes de la Révolution française, des guerres

napoléoniennes ou, plus récemment, de la Révolution de juillet 1830, le groupe des Sulpiciens amena de nombreux curés et beaucoup de laïcs à réagir contre le mouvement insurrectionnel. Bien que cette influence se répandit oralement, elle fut si grande aux dires de Colborne qu'il dépeignit le Séminaire de Montréal comme le sauveur du Canada: "Le Séminaire avait plus contribué, selon lui, à abattre la rébellion que tous ses régiments."

#### 8. *Gestes de compréhension et de miséricorde auprès des rebelles prisonniers de 1838*

Robert Nelson et la nouvelle société secrète des Frères Chasseurs crurent opportun de prendre de nouveau les armes contre l'État en vue d'orienter autrement la vie politique des Canadiens. L'organisation matérielle fit défaut et la déroute fut complète au début de novembre 1838.

Mgr Lartigue et surtout son coadjuteur, Mgr Bourget, se préoccupèrent des nombreux prisonniers, en particulier des douze qui moururent sur l'échafaud et des cinquante-huit qui furent déportés en Australie. Mgr Bourget se rendit souvent aux diverses prisons de la ville et y fit admettre les parents ainsi que les curés des prisonniers. Il se préoccupa aussi de faire assainir le climat de ces milieux.

Malgré leur lecture de tous ces troubles politiques, malgré l'obligation d'appliquer les peines canoniques aux révoltés, les membres du clergé, les évêques en tête, se souciaient d'entourer les cent huit accusés en cour martiale de tout ce dont ils pouvaient avoir besoin.

#### 9. *Pétitions contre le projet d'Union des deux Canadas*

A la suite du Rapport Durham, la Chambre des Communes de Londres traita du bill d'Union du Haut-Canada et du Bas-Canada. Les évêques de Québec et de Montréal durent sensibiliser eux-mêmes les citoyens du Bas-Canada sur les effets néfastes d'une telle manoeuvre; il faut dire que les chefs du parti patriote n'étaient plus là ou, s'ils y étaient, ils préféreraient stratégiquement l'Union des deux Canadas comme meilleur moyen d'accélérer la séparation coloniale du Canada d'avec l'Angleterre. L'angle d'attaque de l'opposition de l'épiscopat, du clergé et, par eux, de la population au bill d'Union était celui-ci: par des injustices criantes, on enlèverait aux catholiques les privilèges constitutionnels de 1774 et de 1791. On y reprenait en somme les motifs d'opposition déjà allégués dans la pétition de 1823 et dans celle de décembre 1837. Mais rien n'y fit et l'Union des deux Canadas fut décrétée en 1840, sans encourir cependant les effets néfastes prévus par le clergé et par la population du Bas-Canada.

## II - AXES D'INTERPRÉTATION

Un grand nombre d'historiens ont décrit, du moins brièvement, les interventions du clergé lors des troubles de 1837. Selon l'éventail plus ou moins vaste des sources auxquelles ces historiens se sont référés et selon leur vision subjective des événements, on peut discerner quatre axes d'interprétation.

### 1. *Un aspect négligeable du conflit*

Certains historiens, surtout anglophones, assurent que Mgr Lartigue et les membres du clergé ont eu un rôle à peu près nul dans le conflit qui s'est déroulé au Bas-Canada entre une oligarchie anglaise puissante et un parti radical canadien trop peu enraciné. L.-O. David, Edgar McInnis, Donald Creighton, G. M. Craig, Mason Wade et François-Xavier Garneau situent la rébellion au niveau des deux Canadas et se contentent d'en noter la dimension politique. Le clergé n'a alors eu aucune influence.

### 2. *Intervention strictement politique*

Selon d'autres historiens, les interventions cléricales sont envisagées uniquement de façon partisane et loyaliste. On fait alors ressortir une partie de phrase de Mgr Lartigue: "Le gouvernement sous lequel nous avons le bonheur de vivre", et toutes les interventions du clergé sont vues à travers cette lorgnette. Se référant seulement à quelques écrits de l'évêque, on montre comment le clergé a déplu au parti patriote.

Citons ici les noms de Gérard Filteau, Robert Rumilly, Michel Brunet, Gilles Bourque, Anne S. McDermaid et les publications de Boréal-Express. Chez chacun d'eux, on remarque une préoccupation constante de discerner les intérêts politiques sous-jacents aux interventions cléricales. On prête à Mgr Lartigue et aux siens des ambitions de pouvoir à travers chacune de leurs paroles. On se sent uniquement en lutte de classes, comme si le clergé se défendait tout le temps contre la petite bourgeoisie professionnelle et libérale. Ou encore Mgr Lartigue cherchait surtout à consolider son autorité épiscopale sur l'ensemble de la population de telle sorte qu'il se servait lâchement des moindres événements pour en tirer parti. Le clergé était ainsi préoccupé de sauvegarder d'abord et avant tout ses intérêts matériels.

### 3. *Un rôle exclusivement ecclésiastique*

Une autre série d'historiens tels que Thomas Chapais, Herman Plante, Lionel Groulx, Gilles Chaussé, Léon Pouliot, ont développé un courant d'interprétation qui a exagéré l'importance du domaine religieux lors de la révolution de 1837. Le Mgr de Montréal aurait alors appliqué à contrecœur les mesures dogmatiques et canoniques qui avaient cours à son époque dans l'Église catholique romaine.

Il s'agit d'une période troublée qui a été désastreuse à cause de l'imprudence des chefs politiques canadiens et de leur esprit anticatholique disent ces historiens. Le caractère libéral et déiste de ces chefs politiques, emprunté aux philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle, a contaminé le nationalisme dont ils étaient les porte-parole. Devant une tentative d'insurrection mal exécutée, les évêques et le clergé ont insisté sur l'invincible attachement à la doctrine chrétienne à travers les âges. Dans un comportement paternel, paternaliste disons, ils ont indiqué le droit chemin à leurs ouailles, quitte à être impitoyables mais vrais envers les insoumis. L'usage des peines canoniques avait pour but de rétablir l'ordre moral publiquement violé. En somme, le meilleur ami du peuple restait le clergé.

#### 4. Des interférences complexes

La meilleure clé d'interprétation de la plupart des interventions cléricales à l'occasion des troubles de 1837-1838 comporte une série d'interférences complexes. Fernand Ouellet et moi-même avons présenté divers dynamismes qui auraient influencé le comportement du principal haut-parleur du clergé à cette époque, Mgr Jean-Jacques Lartigue, et par lui le comportement des autres évêques et de la plupart des prêtres.

Les divers éléments de compréhension peuvent être énumérés selon les cinq divisions suivantes:

##### A. dynamismes socio-économiques

- loyalisme traditionnel du peuple canadien, comme aux époques de crise précédentes, lors des invasions américaines de 1775 et de 1812 (que l'on peut placer dans la division suivante);
- la crise économique comme accélérateur de l'agitation armée;
- l'émigration de nombreux Canadiens aux États-Unis et l'arrivée de plusieurs milliers d'immigrants de Grande-Bretagne;
- l'augmentation excessive du nombre des professionnels libéraux.

##### B. dynamismes socio-politiques

- manque de solidarité entre la masse et l'élite bourgeoise canadiennes;
- absence de chefs francophones véritables du côté des insurgés;
- clairvoyance et flair politique de l'évêque de Montréal sur la défaite éventuelle des rebelles;
- crainte du clergé d'être remplacé auprès du peuple par une élite professionnelle libérale;

##### C. préoccupations politico-religieuses

- alliance entre l'Église et l'État, ou du moins opposition à la séparation entre l'Église et l'État;
- volonté ferme de Mgr Lartigue et des siens de rester indépendants vis-à-vis du gouverneur, afin que leurs paroles et leurs gestes aient une influence plus décisive;
- réseau institutionnel des paroisses et des collèges;

##### D. mentalité conservatrice du clergé

- archaïsme de la pensée cléricale, teintée de gallicanisme, et répugnance du clergé vis-à-vis de nouveaux instruments de diffusion idéologique, comme les journaux;
- alliance du nationalisme de Mgr Lartigue et des siens à la tradition, plutôt qu'au libéralisme;
- désir d'éviter toute lutte sanglante et toute violence;

##### E. opinions doctrinales

- conception théologique de la soumission à l'autorité légitime, établie par Dieu;
- devoir clérical de rappeler aux fidèles, en temps de crise, leurs obligations envers l'autorité civile.

Je tiens maintenant à ce que M. Jean-Pierre Langlois développe l'axe d'interprétation d'ordre ecclésiologique que lui et moi privilégions dans une compréhension commune du pourquoi des interventions antirévolutionnaires de Mgr Lartigue et du clergé dans son ensemble, à l'occasion des troubles de 1837-1838.

### III - L'ARGUMENTATION ECCLÉSIOLOGIQUE DÉCISIVE

Depuis le Moyen âge, l'ecclésiologie a surtout consisté en un exposé des relations entre différents pouvoirs, soit à l'intérieur de l'Église, soit vis-à-vis de l'État. L'ecclésiologie s'attachait principalement à la question de l'autorité — ou du pouvoir — du sacerdoce par rapport à la puissance temporelle.

En se posant en face du pouvoir politique, l'Église se conçoit elle-même tout naturellement comme une institution qui lui faisait pendant. L'ultramontanisme doit beaucoup à Félicité de La Mennais. Mais il est surtout l'héritage de cette théologie de l'institution ecclésiastique, issue d'une saine réaction à l'emprise de l'État sur l'Église.

Cette idéologie de sauvegarde et de restauration de l'autorité à l'intérieur de l'Église culmina dans la définition dogmatique de l'infaillibilité pontificale en 1870. L'ultramontanisme se distingue

particulièrement par ses affirmations de l'autorité, de l'uniformité et de l'indépendance de l'Église.

Ce primat accordé à l'institution provoqua la cléricisation des centres de décision, et une centralisation hiérarchique envahissante. On en vint même à définir l'Église par son magistère. Se soumettre à l'autorité de ses supérieurs civils ou ecclésiastiques, c'était obéir à la volonté de Dieu. En un certain sens, l'ultramontanisme est donc une réaction autojustificatrice de la classe sociale cléricale au moment de l'explosion révolutionnaire de 1789 et du libéralisme nationaliste et démocratique.

### 1. L'autorité dans l'État

L'Église catholique avait développé une vision précise du rôle de l'État dans la vie d'une nation. En tout premier lieu, l'État doit promouvoir le bien commun. Pour ce faire, il exerce un pouvoir qui régent les activités des citoyens et les ordonne au bien de toute la communauté humaine. Son devoir d'harmonisation des volontés individuelles disparates, et quelquefois contradictoires, favorise la concorde et la collaboration au sein de la société. La stabilité du gouvernement établi contribue au bien-être de la population. L'Église accorde donc généralement son appui à l'État.

Après la tourmente révolutionnaire, l'alliance du trône et de l'autel ressuscita de ses cendres, plus farouche que jamais. Ce fut l'époque de la Sainte-Alliance. On vit le pape défendre le tsar russe, hérétique, menacé par les nationalistes polonais catholiques! Garante de la moralité publique, l'Église propose une anthropologie de soumission au pouvoir établi. En retour, l'État garantit institutionnellement la situation privilégiée de l'Église dans la société.

La restauration de l'influence cléricale contribua au courant conservateur qui déferla en Occident. On finit par identifier les révoltes politiques aux hérétiques religieux. L'absolutisme politique et la conception aristocratique du pouvoir civil furent soutenus par la hiérarchie ecclésiastique contre les détracteurs de la société. L'Église se concevait comme le fondement ultime du *statu quo* voulu par Dieu.

La justification de cette attitude loyaliste s'inspirait de la conception ecclésiologique suivante: la volonté de Dieu s'exprime habituellement par l'obéissance respectueuse à l'autorité hiérarchiquement constituée dans l'Église et dans l'État.

Aspirant à la tranquillité bienfaisante d'une autorité politique légitime, la très grande partie du clergé québécois favorisa au XIX<sup>e</sup> siècle le respect de l'ordre établi au détriment de l'anarchie

révolutionnaire et du chaos sanguinaire de l'insurrection armée. Les prêtres identifiaient tout naturellement l'autorité civile avec la monarchie de droit divin, seule garantie d'une administration pondérée et respectueuse de la religion.

Lors de la rébellion de 1837-1838 au Bas-Canada, les autorités ecclésiastiques crurent avantageux de s'unir aux autorités anglaises plutôt que d'assister au renversement du pouvoir et des privilèges qu'elle lui avait chèrement acquis. Au contraire, les patriotes réclamaient les libertés fondamentales et la séparation de l'Église et de l'État. La liberté religieuse devenait le prélude à la révolution et la négation du principe d'autorité. Selon Lgr Lartigue, les chefs de l'insurrection "savent bien qu'ils rendront aisément traîtres à leur roi ceux qu'ils auront fait infidèles à leur Dieu".

L'affirmation traditionnelle de la primauté absolue de l'autorité que ce soit dans l'Église ou dans l'État, demeurait la clé de voûte de la conception même de la religion catholique. On confondait le catholicisme avec la monarchie, et la révolution avec l'athéisme. Tout bon catholique se transformait *ipso facto* en un réactionnaire et en un adepte de l'autorité légitime, parce qu'elle était voulue et instituée par Dieu.

L'Église ne pouvait pas accepter un système politique libéral. Transposé sur le plan religieux, le régime démocratique aurait permis à tout croyant d'interpréter à sa guise la Révélation et la Tradition, faisant fi de l'autorité ecclésiastique chargée de l'interpréter. Ces pratiques individualistes auraient mis en cause la fidélité de l'Église à l'Évangile et même à l'unité dans l'Église. La soumission aux supérieurs hiérarchiques, civils et religieux, était une attitude morale constituant une "partie intégrante du dépôt sacré de la foi".

### 2. L'autorité dans l'Église

Pour qu'il n'y ait qu'un seul corps, qu'une seule Église, il ne pouvait exister qu'une seule tête, un pasteur unique. Le clergé partageait généralement cette spiritualité de l'unité ecclésiale qui fondait la nécessité de l'autorité dans l'Église.

Selon la mentalité du XIX<sup>e</sup> siècle, les fidèles étaient d'abord vus comme des gens à qui le clergé offrait la sagesse de son autorité, de la même manière qu'on leur aurait fait l'aumône. Les prêtres s'attendaient donc à une attitude de reconnaissance filiale de leurs fidèles. Comment comprendre alors la réaction des patriotes, qui cherchaient à se libérer des explications traditionnelles sur l'obéissance au pouvoir établi, autrement que dans le sens d'une révolte contre leur père?

Ce type de relations démontre une vision paternaliste de l'État, de l'industrie ou de l'Église. Un imaginaire mental d'origine patriarcal limitait le rôle des catholiques à la soumission respectueuse et à la gratitude.

Dès que le clergé accomplissait son devoir de prêcher l'Évangile, ses ouailles lui devaient respect et obéissance. La diffusion de la pensée de l'évêque de Montréal pendant la période troublée de 1837-1838 contribua à assainir le climat social et à décupler son influence morale.

Les peines canoniques qu'il imposa aux révoltés concrétisèrent éloquemment sa position. Mises en pratique progressivement, elles cherchaient à contrebalancer le tort public causé à l'Église par la rébellion civile et religieuse. Mgr Lartigue les résumait ainsi:

N'admettre aux sacrements de l'Église, même à l'heure de la mort, sans une réparation valable, aucun de ceux qui se sont montrés scandaleusement rebelles, et (...) refuser la sépulture ecclésiastique à ceux qui mourraient sans s'être acquittés de cette juste réparation.

L'évêque mettait ainsi en exergue sa capacité de direction et d'enseignement de la doctrine catholique. Il s'opposa par des sanctions ecclésiastiques à ce qu'il considérait comme une attaque directe contre la foi et comme une négation de l'interprétation autorisée du magistère.

Mgr Lartigue introduisit d'ailleurs l'ultramontanisme au Bas-Canada pour combattre en bonne partie les velléités d'indépendance du clergé local. Les sulpiciens français avaient formé les prêtres selon l'ecclésiologie gallicane. Le gallicanisme privilégiait l'ordre ancien et les canons traditionnels de l'Église. Il leur accordait la priorité sur toute décision innovatrice, fût-elle d'origine pontificale.

Durant les troubles de 1837-1838, l'évêque de Montréal sévit contre un curé particulièrement récalcitrant: Étienne Chartier. Ce dernier fut dénoncé à l'évêché pour avoir harangué les foules, travaillé aux tranchées le dimanche et s'être transformé en soldat portant les armes. Après enquête, on le suspendit *a divinis*, le 27 janvier 1838, pour avoir exhorté les catholiques à l'insurrection, ce qui allait à l'encontre du dogme et des règles canoniques. Quelques prêtres furent inquiétés par l'autorité anglaise, mais ce fut toujours sans gravité.

#### B. Le système hiérarchique de l'autorité ecclésiastique

La conscience ecclésiastique de l'importance de l'unité dans l'Église se développa en des structures centralisatrices, volontairement uniformes et dangereusement limitatives. Ainsi s'élabora une compréhension

strictement pyramidale de l'autorité de l'Église. L'ecclésiologie ultramontaine déclara conséquemment la hiérarchie monolithique, absolutiste et exclusive à l'égard de la société humaine et de la chrétienté. L'autorité de l'Église s'identifia rapidement à ses droits. Ses relations avec le monde et avec les fidèles s'exprimèrent en termes de pouvoir, de légitimité et d'autorité.

Pour étendre l'influence de cette autorité, les évêques canadiens favorisèrent la diffusion de leurs textes les plus significatifs dans leurs diocèses. C'est ainsi qu'on voit Mgr Signay émettre un mandement à la fin des troubles. Les mandements contre-révolutionnaires furent ainsi répandus non seulement à Montréal, non seulement aussi à Québec mais également dans le Haut-Canada. Mgr Lartigue milita en faveur de la création d'une province ecclésiastique canadienne, en partie pour assurer l'uniformité des prises de position épiscopales et pour renforcer leur influence dans la société.

La structure hiérarchique ascendante de l'ecclésiologie ultramontaine culmina dans la communion avec le pontife romain. La papauté demeurait, aux yeux de l'évêque de Montréal le principe de l'"inerrabilité" de l'enseignement doctrinal et le garant de l'unité ecclésiastique. La pensée romaine au sujet de la soumission des fidèles à l'autorité civile constituée, "devenait ni plus ni moins qu'une décision dogmatique"!

Les décisions pontificales jouissaient d'un préjugé favorable dans l'esprit des ultramontains. Mgr Lartigue fut le premier au pays à enseigner que le pape avait juridiction sur tous les évêques et qu'il jouissait personnellement du caractère de l'infaillibilité. Ces opinions allaient clairement à l'encontre de la formation gallicane du clergé canadien et, entre autres, de la pensée des Sulpiciens français de Montréal.

La préférence de l'évêque de Montréal ne se réduisait pas aux enseignements doctrinaux. Mgr Lartigue obéissait avec célérité aux directives de la curie romaine. Il avait tendance à toujours se fier, en tout, au jugement du pape. La papauté occupait le sommet de la pyramide et se trouvait à être la norme, le principe d'unification et quasi le tout de l'Église.

L'évêque du diocèse de Montréal se croyait obligé en conscience d'exposer l'enseignement traditionnel sur le devoir des catholiques de se soumettre à l'autorité légitimement établie selon la volonté de Dieu. En octobre 1837, l'évêque écrivit un mandement afin de diffuser cette doctrine inspirée de l'Écriture et du Magistère romain. Il cherchait ainsi à éclairer les consciences sur un point de la morale rattaché, selon lui, au dogme de la foi catholique.

Refuser de se soumettre à l'État comme l'établissait le mandement d'octobre 1837, c'était renier Dieu qui avait transmis son pouvoir aux gouvernements légitimes ou fermement établis; c'était refuser l'enseignement de la Bible; c'était renoncer au christianisme en s'excommuniant de son magistère.

Mgr Lartigue avait d'ailleurs employé les mêmes arguments, vingt-cinq ans plus tôt, comme jeune prêtre, lors des échauffourées de 1812 à Montréal. Il avait ainsi appuyé sa loyauté au gouvernement britannique.

Avez-vous oublié ces paroles du Prince des Apôtres: soyez soumis à tous ceux qui sont au-dessus de vous, soit au Roi comme Chef de l'État, soit aux Gouverneurs comme à ceux qui vous commandent de sa part; encore soyez soumis à tous ceux qui vous gouvernent, quand même ils seraient injustes à votre égard, car c'est la volonté de Dieu?

Nous sommes donc loin de savants calculs politiques et d'une collusion avec le gouverneur. Nul doute que le devoir de l'évêque n'a pas d'abord été de sauvegarder des intérêts matériels, mais d'explicitier l'enseignement dogmatique de l'autorité dans l'Église. Il semble bien que la justification théologique de la fidélité au gouvernement légitime soit le facteur de dernière instance, déterminant aux yeux de l'évêque et du clergé parce qu'il tenait compte du salut éternel.

Comment en est-on arrivé à une ecclésiologie pour ce temps de crise?

Le rationalisme des philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle avait libéré l'individu de l'autorité dogmatique de la religion en lui restituant son libre arbitre, sa raison. L'ecclésiologie ultramontaine fut d'abord une réponse à ce temps de crise. L'Église, y compris le Bas-Canada, avait besoin d'une cohérence théologique et d'une grande stabilité devant une société pluraliste, libérale, démocratique, préconisant une révolution nationaliste et la séparation de l'Église et de l'État.

Mgr Lartigue cherchait ainsi à s'assurer de la part du pouvoir civil une reconnaissance explicite de l'institution ecclésiastique, la protection de l'État et son approbation des normes ecclésiastiques. En même temps, l'ultramontanisme renforçait l'unité hiérarchique dans l'Église devant l'indépendance du clergé local, le mépris de l'élite bourgeoise canadienne et la volonté de sujétion du gouvernement anglais. L'ecclésiologie de l'évêque de Montréal répondait à ce double besoin de l'Église canadienne: indépendance et sécurité.

L'idéologie ultramontaine n'accordait pas à l'État le droit de s'immiscer dans les questions spécifiquement religieuses, mais plutôt de

devoir de reconnaître la liberté d'action de l'Église et de garantir juridiquement les normes établies par l'institution ecclésiastique pour sa vie interne et l'expansion de son influence morale.

Mgr Lartigue fut rapidement suspect aux yeux des autorités politiques à cause de cette volonté de libération de l'Église de la tutelle étatique. Il trouvait l'administration coloniale ombrageuse, quelquefois fanatique. D'ailleurs n'était-il pas apparenté à la clique des Papineau et Viger, les chefs patriotes? Si bien qu'un haut fonctionnaire de Durham disait de l'évêque qu'il "donna souvent à soupçonner de n'être pas en très bonnes dispositions" à l'égard du pouvoir politique.

Comme le pouvoir public refusait constamment sa coopération formelle et spontanée, Mgr Lartigue préconisa comme stratégie de le mettre devant les faits établis. Attentif à se concilier l'influence considérable du clergé dans la colonie, le gouvernement remplirait, à son corps défendant, son rôle de protection à l'égard de l'institution ecclésiastique.

La crise révolutionnaire provoqua l'anarchie, la guerre civile et une répression funeste. Le clergé n'avait rien à gagner dans l'aventure. Il ne pouvait pas se fier à un mouvement anticlérical, brandissant facilement le spectre des libertés civiles et l'assimilation au géant américain républicain. La société canadienne, foncièrement conservatrice, fut d'ailleurs vite échaudée par les échecs successifs de la rébellion. Une religion alliée au conservatisme socio-politique de la Restauration convenait davantage au besoin de sécurité d'un peuple non habitué à verser son sang pour une cause politique. La réaffirmation de l'autorité rassura la population effarouchée par le bouleversement des institutions traditionnelles et par l'ébranlement des certitudes doctrinales et des idées de l'Ancien Régime. Rappelons-nous qu'au pays, les insurgés avaient embrigadé la jeunesse canadienne, s'étaient emparés des églises pour les transformer en forteresses et avaient conduit leurs troupes à la castrophe.

Au contraire l'ecclésiologie de Mgr Lartigue constituait une réponse rassurante à l'éclatement du modèle cohérent et organique de la société dans laquelle s'était imbriquée l'Église jusque-là. Le besoin d'une autorité sécurisante, tant au niveau religieux que politique, devint suffisamment fort pour résister aux assauts des nationalistes libéraux.

Le facteur déterminant de l'action du clergé condamnant les patriotes rebelles fut un argument ecclésiologique. Fidèle avant tout au dogme de l'autorité établie par la volonté divine, l'évêque de Montréal se résolut à accomplir son devoir. S'insurger contre l'État, fût-il dictatorial, c'était renier l'autorité de Dieu.

L'ultramontanisme venait sacraliser l'autorité de l'Église et de l'État dans un monde déchiré par les théories égalitaires, libertaires et révolutionnaires. L'insurrection signifiait la désobéissance à l'Évangile, l'abjuration du christianisme, l'athéisme. Il était naturel que le clergé condamne les rebelles.

En conclusion, nous signalerons que l'argumentation ecclésiologique ne fut pas la cause principale de la défaite des patriotes. Elle se situe bien simplement dans le faisceau des interférences complexes, sans lesquelles on ne peut saisir de façon judicieuse les interventions et les non interventions du clergé bas-canadien lors des troubles de 1837. Parmi les différents éléments qui ont concouru à l'élaboration de l'agir clérical, l'argumentation ecclésiologique fut tout de même le facteur de dernière instance. Ce dernier n'exclut pas les autres facteurs mais les ordonne à ses fins et leur sert de justification ultime. Cette argumentation ecclésiologique constitue une mystification idéologique tellement bien réussie qu'elle suscita une société cléricale pour près d'un siècle au Québec. À croire que les idées mènent le monde.

Lucien Lemieux  
Jean-Pierre Langlois

Transcription par Jean-Paul Moreau, avril 1976.

Cette deuxième conférence de la S.H.O.Q. a été suivie d'une période de questions auxquelles MM. Ouellet, Lemieux et Langlois ont répondu tantôt brièvement, tantôt plus en profondeur. Aussi nous est-il difficile de reproduire ici ces débats à cause de la masse déjà imposante des documents publiés dans le présent numéro. Nous tenons cependant à souligner que les intéressés peuvent consulter ce débat aux archives de la S.H.O.Q. s'ils le désirent. Voici d'ailleurs une synthèse des sujets discutés: l'origine sociale du clergé en 1837-1838; le clergé a-t-il voulu amoindrir le "massacre" des patriotes?; les positions des historiens Filteau et G. Bourque sont-elles partisanses?; les positions de Mgr Lartigue lors des troubles; l'opinion de l'Église face aux conflits insurrectionnels a-t-elle changé ou non en 1976?; les finances du mouvement des patriotes et la "Banque du Peuple"; le leadership des patriotes et le clergé canadien; la participation des Canadiens au mouvement des patriotes; la jansénisme et le puritanisme au Canada français; les pertes matérielles de l'Église au cours des troubles; les troupes loyalistes canadiennes-françaises; l'idéologie ultramontaine comme "establishment" de l'Église.

Temps total de la deuxième conférence: 150 minutes.

## Le rôle de l'Église et sa ligne de conduite dans la formation de la Nouvelle-France

*Conférence présentée au Cegep de Hull sous l'égide de la S.H.O.Q., par M. Lucien Campeau, s.j., le 22 mars 1976. La présentation du conférencier a été faite par M. Guillaume Dunn, président sortant de la S.H.O.Q. et la période de questions a été animée par M. Jacques Gouin, ex-président de la S.H.O.Q., et Directeur du comité des publications.*

*Temps total de la présentation: approximativement 25 minutes.*

*Après une courte introduction où M. Campeau nous dit qu'il a orienté un peu différemment le sujet proposé par la S.H.O.Q. soit: "Le clergé a-t-il servi la France ou la Nouvelle-France" dans le cadre général des conférences de 1975 dont le thème était: "Le clergé a-t-il trahi les Québécois au cours de leur histoire", il a plutôt choisi de traiter de: "Le rôle de l'Église, sa ligne de conduite dans la formation de la Nouvelle-France".*

... Je m'en tiens donc à la colonie d'ancien régime, le régime français, celle d'avant la Conquête anglaise. Je dois d'abord définir ce que c'est que la société de l'ancienne France dont la nouvelle n'est en réalité qu'une extension.

La France est un royaume catholique. C'est-à-dire fortement attaché à la primauté romaine sur le plan religieux. C'est ce qui fait le trait distinctif d'un royaume catholique par rapport, par exemple, à l'Angleterre qui, elle, est un royaume où la profession chrétienne est non moins officielle qu'en France mais qui ne reconnaît pas la primauté romaine. Donc la religion est aussi importante pour l'Angleterre que pour la France. En France, de 1598 à 1685, les Huguenots possèdent un statut légal à cause de l'Édit de Nantes mais c'est un statut d'exception. C'est-à-dire que souvent, on étudie cette période comme si on était en régime de séparation de l'Église et de l'État d'abord; en régime de pays sécularisé comme on l'est par exemple depuis la Révolution française dans divers pays du monde occidental.

Donc les Huguenots possèdent en France, et ceci est pour vous montrer le caractère catholique de la France, un statut légal mais qui est un statut d'exception; c'est-à-dire que le catholicisme, religion officielle du royaume a toute liberté de se développer, il est chez lui, tandis que le calvinisme est strictement limité à la lettre des concessions contenue dans l'Édit de Nantes. En d'autres mots, cet Édit donne le feu vert au développement indéfini du caractère catholique de la France et c'est ce qu'il ne faut pas oublier. C'est que l'Édit de Nantes n'est pas essentiellement un Édit de tolérance à l'égard des Huguenots, l'Édit de Nantes est un Édit de restauration du caractère catholique de la France.

Si on oublie ça, on ne comprend rien à l'Édit de Nantes. Mais il (cet Édit) bloque le développement du calvinisme à l'état qu'il avait en 1598. Et dès ce jour-là, l'équilibre entre les deux confessions se trouvait rompu: l'une croissant sans cesse et l'autre empêchée de croître jusqu'au moment où la faiblesse des Huguenots rendit politiquement inutile l'exception qu'on avait été forcé au début de faire en leur faveur. Et ce fut la révocation de 1685. Ce caractère catholique de la France bien établi, le royaume reconnaît deux autorités distinctes s'exerçant sur la même société, chacune d'elle souveraine et indépendante de l'autre. La royale et l'épiscopale.

Les deux sont d'origine divine, suivant la mentalité du temps, mais chacune selon son mode propre et sans intermédiaire. Le Roi par droit d'héritage et de couronnement a tous pouvoirs pour régir le destin temporel de la société. L'évêque par son ordination a tous pouvoirs pour régir le destin spirituel de la même société. Deux domaines donc celui du Roi qui est temporel, celui de l'Église qui est spirituel. Les deux domaines sont clairement distingués et il est entendu que chaque autorité n'a de pouvoir direct et souverain que dans son domaine propre. Et ça c'est respecté par les deux dans l'histoire du XVII<sup>e</sup> siècle. Mais le Roi a une prérogative spéciale qu'il considère comme le premier de ses devoirs d'ailleurs, celui de protéger l'Église. S'il n'a pas le pouvoir sacré des évêques, il doit voir à ce que les évêques s'acquittent bien de leurs devoirs. Aussi, intervient-il non pas directement mais indirectement dans le domaine spirituel grâce à cette prérogative qui lui est toute particulière à lui, le Roi.

Les évêques, d'autre part, se voient confier des fonctions qui découlent du domaine temporel. Elles ne découlent cependant pas de leur autorité épiscopale mais du bon plaisir du Roi qui reconnaît par là leur importance et leur utilité dans le domaine proprement temporel. Les évêques font partie des conseils, remplissent des fonctions administratives (pensez à Richelieu qui est Ministre de Louis XIII), des ambassades tout comme les nobles, à cause de leur importance sociale.

Il faut cependant tenir compte du fait que les officiers laïcs du Roi ressentent comme une intrusion la participation des clercs aux fonctions temporelles. A ce moment, les clercs sont en recul constant à cet égard après la conquête qu'ils avaient faite au Moyen âge (de beaucoup de positions du monde temporel) et ceux qui font montre d'agressivité et d'esprit conquérant, qui sont alors en progrès, ce sont les officiers laïcs. De plus en plus, ils enlèvent aux clercs ce que ceux-ci avaient reçu dans la tradition historique. Plus encore, détenant l'autorité royale, les officiers laïcs s'arrogent aussi (et ils ont tendance à le faire...) la prérogative royale qu'ils ne possèdent pas cependant: de s'entremettre dans le gouvernement de l'Église. À cette occasion, c'est ordinairement le Roi qui est le meilleur défenseur de l'autorité

ecclésiastique et qui remet ses officiers à leur place. Voilà le climat socio-politique qui a enveloppé la formation de la Nouvelle-France. Dans cette formation, je vois trois périodes où les règles du jeu varient considérablement.

De 1604 à 1663 où l'Église est missionnaire, c'est-à-dire où elle ne possède pas encore ses institutions régulières. Elle est en gestation. 1663 à 1698 (les dates sont un peu arbitraires...), époque d'organisation où l'Église acquiert avec difficulté la figure d'un diocèse français. 1698 à 1763 où elle fonctionne selon les règles normales, ou à peu près, d'un diocèse de la métropole.

Remarquons dès maintenant que le domaine de l'Église n'est pas alors restreint au ministère de la prédication et des sacrements. Conformément à la tradition qui remonte à l'Empire carolingien, l'éducation, l'hospitalisation, l'assistance sociale sont alors des fonctions d'Église. En France, au tournant du XVIII<sup>e</sup> siècle, les laïcs ont tendance à se tailler une part plus considérable de l'assistance sociale, mais en Nouvelle-France, les conditions sont telles que l'Église est encore seule en mesure de prendre les initiatives en ce domaine, ou à peu près, en sorte qu'elle y conserve les positions d'autrefois.

Ces lourdes charges publiques dont on sait comme elles sont coûteuses aujourd'hui: hospitalisation, enseignement, assistance sociale, ont été la raison principale des dotations considérables dont une faible partie seulement vinrent du trésor royal, que l'Église reçut alors. Elles furent le substrat économique joint au dévouement, au désintéressement et à l'esprit d'économie des institutions religieuses, qui permit à l'Église d'acquitter la part énorme de responsabilités sociales qui lui revenaient en ce temps-là.

La première époque de la Nouvelle-France, ai-je dit, couvre les années 1604 à 1663. Le Roi qui désirait sérieusement l'établissement d'une colonie en Nouvelle-France, mais qui n'entendait pas en faire les frais lui-même, jugea que le plus pratique était d'y obliger les marchands auxquels il accordait le monopole des fourrures. De 1604 à 1627 que dura ce régime, la colonisation n'avança à rien ou à peu près, parce que les marchands empochaient bien les profits des fourrures mais ne se souciaient pas du tout, de les dépenser, en partie ou en tout, pour la fondation d'une colonie viable. La colonie ne commencera vraiment que le jour où l'on pourra appliquer le plan conçu à Québec par les missionnaires, d'un établissement français et catholique expressément voulu comme noyau et point d'appui de l'évangélisation des indigènes. Les revenus des fourrures furent entièrement consacrés à cette fin et c'est une chose que je dois souligner, ça a été vraiment le cas pendant cette période-là. Le commerce des fourrures a été réservé à l'organisation de la colonie. Mais ils étaient insuffisants et de très loin...

Grâce au zèle allumé par la réforme religieuse de la France en faveur des missions, il fut possible de grouper la Compagnie des Cent-Associés qui fournirent les principaux fonds de l'entreprise sans compter sur un remboursement prochain. D'autres personnes zélées fournirent gratuitement les fonds pour les missions des Jésuites, la fondation d'un collège, d'un Hôtel-Dieu et d'un monastère d'Ursulines à Québec. La colonie de Ville-Marie fut entièrement l'oeuvre de la générosité missionnaire sans aucun retour profitable espéré. A remarquer que ces oeuvres n'eurent pas pour auteur le clergé français seulement mais bien les meilleurs éléments de l'Église de la France d'alors, hommes et femmes d'oeuvre non moins que clerics et religieux. On connaît le résultat en 1663: une société d'environ 3,100 personnes, distribuées en trois postes: Québec, Montréal, Trois-Rivières; bien organisée, comptant en plus d'un clergé séculier et régulier, encore embryonnaire si vous voulez, un collège de Jésuites; deux hôpitaux, deux communautés d'enseignants au service de cette population française. Si l'on n'avait compté que sur les marchands, cette Nouvelle-France n'aurait pas existé en 1663. On peut d'ailleurs le vérifier par l'histoire d'Acadie qui est tombée aux mains des marchands après quelques années de très beau commencement comme oeuvre missionnaire. Voilà ce que l'Église et pas seulement le clergé a valu à la Nouvelle-France. Elle lui a vraiment, je crois qu'on peut le dire en toute sincérité, du moins c'est ma croyance très ferme, donner son existence.

Cette colonie avait naturellement un caractère religieux très marqué. La chose plût évidemment au premier évêque Mgr de Laval qui avait l'ambition d'y créer une Église toute nouvelle sans les tâches et les servitudes de l'Église métropolitaine. Mais comme la colonie est immédiatement au pouvoir du Roi depuis 1663, les officiers royaux qui le remplacent ici, trouvent exagérée l'influence ecclésiastique en Nouvelle-France. Ils vont s'appliquer à y réduire l'Église à la même subordination qu'en France. Et ce fut l'occasion de lutte avec l'Évêque et le clergé spécialement centrée sur la vente de l'eau-de-vie aux indigènes. Ça va devenir le prétexte de base qu'on retrouve à travers toutes les difficultés. Aussi comme prétexte accessoire, la création des cures, ce qui occasionnera des luttes plutôt mesquines et qui ne seront à la longue pas plus profitables à l'autorité royale et à la colonie qu'à l'Église et aux missions. De loin, Colbert est celui qui les orchestre et sur les lieux Frontenac s'y distingue principalement. Il n'empêche cependant pas Mgr de Laval de créer son clergé, d'assurer partout le ministère, d'encourager les missions, de consolider et de mettre au point les oeuvres d'enseignement et d'hospitalisation fondées à la période précédente.

Son successeur, Mgr de St-Vallier, accepte de contribuer avec Frontenac pour mettre les institutions ecclésiastiques au diapason de la

Métropole et les réduire aux mêmes dépendances, mais il accentue l'oeuvre pastorale et il crée deux oeuvres importantes de charité: les deux hôpitaux généraux de Québec et de Montréal tout en encourageant l'enseignement élémentaire dans les campagnes. N'oublions pas que sur le plan économique, les institutions ecclésiastiques et religieuses feront aussi une oeuvre importante et qui n'est pas négligeable. Leurs seigneuries très étendues: Beauré, Montréal, Ile-Jésus, Notre-Dame-des-Victoires, Cap-de-la-Madeleine, Batiscan, Laprairie, sont les mieux développées du pays et cela sans être à charge au pays lui-même, car ces institutions peuvent encore compter sur des bienfaiteurs de France.

L'administration impulsive de Mgr de St-Vallier a pour une bonne part contribué à domestiquer la puissance du clergé en Nouvelle-France. Le diocèse de Québec durant la troisième période (1698 à 1763) fait figure de diocèse gallican où toutes les choses sont bien en place. Le clergé mis à part sa représentation au Conseil supérieur, qui n'est en fait qu'une cour de justice où l'évêque n'a qu'une voix sur onze, n'intervient pas dans l'administration politique. On ne le lui permettrait pas... Les chefs laïcs n'ont pas l'obsession de sa puissance (celle de l'Église) comme au temps de Colbert et de Frontenac et ils le laissent ordinairement en paix. Mais le clergé doit conduire son action de manière à ne pas les heurter. L'esprit du gouvernement colonial évolue. Il n'a jamais pu renier certains principes comme celui-ci: que les indigènes étaient des êtres humains de plein droit, premiers possesseurs du pays, irrécusablement attachés au respect de leur langue, de leurs coutumes et de leur identité ethnique.

Mais le gouvernement devient de plus en plus impérialiste, dominateur, indifférent aux réclamations indigènes. Du moins dans toute la mesure où il peut se permettre d'être indifférent... Les Indiens le sentent bien et ils perdent graduellement du moins dans certains secteurs comme chez les Iroquois, durant les dernières années, l'attachement à la cause française que les missionnaires leurs avaient inspiré.

Cependant le clergé en grande partie canadien, très bien préparé par le Séminaire de Québec ou judicieusement choisi en France, est entièrement consacré à son oeuvre pastorale. Il a l'estime de la population. Il vit au même niveau qu'elle. Il sort de cette population elle-même, souvent. Les missionnaires, en dépit de l'indifférence croissante du gouvernement pour leurs oeuvres, s'épuisent à continuer leur apostolat auprès des indigènes.

Si l'action pastorale ne ralentit pas, le dévouement des institutions religieuses croît avec les exigences de leurs tâches charitables. Les communautés augmentent, surveillées par le pouvoir qui enrayer leur

recrutement à l'occasion. Les Soeurs Grises sont formées à cette époque. Toutes les oeuvres de la colonie fonctionnent à plein rendement alimentées par un personnel tiré du pays et soumis à la pauvreté des moyens, celle-ci étant compensée par l'ingéniosité, la débrouillardise, la générosité.

Les administrateurs, les officiers, une partie des seigneurs, des bourgeois et des marchands rentreront en France à la Conquête, mais pas les curés ni les religieux ni les religieuses. Tous intégrés, enracinés, liés à la Conquête et au territoire dominé.

Durant le pouvoir militaire anglais ou durant l'administration coloniale qui a suivi, quelles autres structures restèrent aux Canadiens français sinon celles de l'Église? Elles furent elles-mêmes menacées mais le conquérant fut gêné d'y toucher à cause justement de l'attachement populaire à l'Église. Alors tout cela est bien général... Il faudrait pouvoir descendre aux détails pour en montrer le bien-fondé mais les reproches, les condamnations aussi sont globales et elles contredisent l'impression qu'à vol d'oiseau on ressent à parcourir cette histoire. Réfléchissez à un aspect seulement... L'Église n'a quand même pas en main les moyens de coercition: l'armée, la police; elle n'a que les moyens de la persuasion. Elle n'a d'autorité que par la confiance qu'elle inspire. Cette confiance, si la population la lui a accordée, c'est qu'elle l'a acquise par ses services. Il n'y a pas de moyen plus honorable de conduire les hommes... Le jour où les dénigreurs de l'Église auront mérité la même confiance, la même sécurité dans l'adhésion, la même unanimité de la soumission volontaire, je m'inclinerai très bas devant eux et je leur rendrai hommage. Mais aussi longtemps que leur agressivité ne m'apparaîtra que l'éclatement de leurs frustrations non résolues, qu'on me permette de la négliger.

Lucien Campeau

Transcription par Jean-Paul Moreau, juin 1976.

Cette troisième et dernière conférence de la S.H.O.Q. pour l'année 1975-1976 a également été suivie d'une période de questions, auxquelles M. Lucien Campeau se fit un plaisir de répondre. L'accent de cette dernière conférence a porté surtout sur cette période de questions et celles-ci n'ont pas manqué. La participation du public est d'ailleurs à souligner. Comme les précédentes conférences, celle-ci a été enregistrée et est à la disposition des intéressés. Voici les principaux sujets de discussion qu'a suscités l'exposé de M. Campeau: l'évaluation de la pratique religieuse en Nouvelle-France au XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles en fonction des motivations religieuses et sociales; la dîme en Nouvelle-France; le peuplement et le clergé après 1663; la question des Huguenots, l'Édit de Nantes et les droits des Huguenots; les différences entre le clergé canadien et français; la Compagnie des Cent-Associés; la Compagnie des Habitants et la colonisation; les relations entre le clergé et les Indiens.

Temps total de la troisième conférence: 105 minutes.



Bas-relief du monument de Mgr Laval, à Québec.

Archives publiques du Canada, Ottawa.

## Comptes rendus

À cause de l'abondance de la matière de ce numéro spécial, nous nous contenterons de signaler seulement, à cause du 125<sup>e</sup> anniversaire de Saint-André-Avellin (sur lequel nous reviendrons dans un prochain numéro), le récit autobiographique de Jean-Paul Filion, qui s'intitule *Saint-André-Avellin: Le premier côté du monde* (Montréal, Leméac, 1975, 282 p.). Nous essayerons plus tard de rendre compte, comme il convient, de ce livre très émouvant, malgré une certaine obsession très typique de nos romanciers québécois actuels!

Il faudra parler aussi du 125<sup>e</sup> anniversaire de Maniwaki et du 75<sup>e</sup> anniversaire de Plaisance.

Nous voudrions signaler également que, suite à la multiplication des sociétés d'histoire régionale au Québec et au Canada français en général depuis une dizaine d'années, un certain nombre correspondant de revues commencent à foisonner. Nous ne faisons qu'en énumérer quelques-unes, ne les connaissant pas toutes:

*Les Cahiers de la Société historique acadienne*, Moncton (N.-B.)

*Les Cahiers de la Société d'histoire de Longueuil*, 7 numéros parus, B.P. 175, Succursale "A", Longueuil.

*Revue d'histoire de la Gaspésie*, 50 numéros parus, C.P. 680, Gaspé.

*Revue d'histoire du Bas Saint-Laurent*, Cegep de Rimouski, 60 ouest, rue de l'Évêché.

*Lustucru*, organe de la Société d'histoire des Îles Percées, C.P. 234, Boucherville.

*Bulletin de la Société historique des Deux-Montagnes*, C.P. 204, Saint-Eustache.

*Up the Gatineau*, organe de la Historical Society of the Gatineau, 2 numéros parus, Old Chelsea, J0X 2N0.

Etc., etc., etc.

Si les quelque cinquante sociétés d'histoire régionale du Québec et du Canada français en général veulent bien nous adresser un exemplaire de leurs publications, nous nous ferons un plaisir de les faire connaître dans nos prochains numéros.

Jacques Guoin

## Chronique de la S.H.O.Q.

Pour la même raison invoquée plus haut, nous nous limiterons ici à rappeler les événements les plus importants qui sont survenus depuis la parution de notre dernier numéro.

L'événement le plus marquant a certes été le geste généreux de l'Université du Québec, à Hull, qui a consisté à nous offrir *gratuitement* un secrétariat permanent, avec tous les services y attenants, dans l'ancien presbytère de la paroisse Notre-Dame de Hull. Nous y emménagerons en septembre. Grand merci à l'Université du Québec, et notamment au Directeur des études, M. Messier, grâce à qui nous aurons désormais pignon sur rue, en attendant la prochaine étape, c'est-à-dire l'aménagement d'un Musée de l'Outaouais bien à nous.

Il faut mentionner enfin que nous avons participé très activement à la Semaine du Patrimoine, du 20 au 27 juin, avec une conférence de M. Guillaume Dunn, à l'Université du Québec à Hull, sur le patrimoine architectural de l'Outaouais, laquelle conférence a été transformée en diaporama que nous avons montré pendant deux jours aux Galeries de Hull; ce diaporama était accompagné d'une présentation de nos publications (dont la vente a été étonnamment bonne!), d'une exposition d'artisanat du Cercle Jeanne-Le Ber de Hull, et d'une exposition de tableaux d'un peintre local, Jean Alie, représentant d'anciens immeubles de Hull, démolis pour faire place au progrès!

Jacques Guoin

Droits réservés par la Société  
historique de l'ouest du Québec  
Dépôt légal, 1er trimestre 1976.  
Bibliothèque nationale du  
Québec, Bibliothèque nationale  
du Canada

Publications de la Société  
historique de l'ouest du Québec  
et de ses membres:

*Asticou*, Cahiers nos 1 et 2:  
épuisés;

*Asticou*, Cahiers nos 3-8: 0.25  
chacun.

*Asticou*, Cahier no 9: 0.50.

*Asticou*, Cahier double nos  
10-11: \$1.50

"La presse québécoise et hulloise  
d'expression française".

*Asticou*, Cahier no 12:  
"Buckingham 1906": épuisé.

*Asticou*, Cahier no 13: \$2.00.

*Asticou*, Cahier no 14: \$2.00.

*Asticou*, Cahier no 15: \$1.50.

Edgar Boutet, *85 ans de théâtre  
à Hull*: \$1.50.

Edgar Boutet, *Le Bon vieux  
temps à Hull*, Tome I, Hull,  
Éditions Gauvin, 1971, 165 p.:  
\$2.75.

Edgar Boutet, *Le Bon vieux  
temps à Hull*, Tome II, Hull,  
Éditions Gauvin, 1975, 90 p.:  
\$3.50.

Edgar Boutet, *Le Bon vieux  
temps à Hull*, Tome III, Hull,  
Éditions Gauvin, 1975, 76 p.:  
\$3.85.

Suzanne Lafremière, *Henry  
Desjardins: l'homme et l'oeuvre*,  
Hull, Éditions Asticou, 1975,  
145 p.: \$5.00.

Guillaume Dunn, *Les Forts de  
l'Outaouais*, Montréal, Éditions  
du Jour, 1975, 168 p.: \$4.95.

Guillaume Dunn, *La Partie de  
baggataoué*, Montréal, Éditions  
du Jour, 1976, 102 p.: \$5.95.

Jacques Gouin, *Antonio  
Pelletier: la vie et l'oeuvre d'un  
médecin et poète méconnu  
(1876-1917)*, Montréal,  
Éditions du Jour, 1975, 202 p.:  
\$7.95.

Jacques Gouin, *Lettres de guerre  
d'un Québécois (1942-1945)*,  
Montréal, Éditions du Jour,  
1975, 343 p.: \$9.95.

Nota: Toutes ces publications  
sont en vente au siège  
social de la S.H.O.Q. et  
dans toutes les bonnes  
librairies.

